

Note : Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 2 décembre 2025. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 2 décembre 2025, Busan, République de Corée

La réunion débute à 7h00. GMT+9

1. Mot de Bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres et aux observateurs à Busan, à la veille de la sixième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport. Il s'est dit satisfait que tout le monde soit arrivé à temps et a espéré que les participants aient apprécié le dîner de la veille ainsi que l'hospitalité du ministre. Treize membres du Comité exécutif étaient présents en personne, ainsi que M. Sergii Popyk, représentant le ministre Bidnyi de l'Ukraine en tant que suppléant pour l'Europe. Le siège réservé au nouveau représentant du CADE pour les Amériques demeurait vacant, la candidature n'ayant pas encore été soumise pour approbation par le Conseil de fondation. Par ailleurs, des excuses tardives avaient été reçues du ministre Wells, qui n'avait malheureusement pas pu assister à la réunion, laissant ainsi le siège de l'Océanie vacant.

Des exemplaires des rapports annuels de tous les présidents de comités avaient été distribués ; toutefois, en raison du temps limité de la réunion, tous ne feraient pas de présentation orale. Les présidents de comités resteraient néanmoins disponibles pour répondre à toute question. Il a été rappelé aux membres que la réunion devait se terminer à 14 heures, suivie de la cérémonie d'ouverture de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport. L'ordre du jour avait été rationalisé, avec uniquement certains points à examiner. Les membres ont été invités à se référer à la documentation distribuée pour de plus amples informations sur les autres sujets et ont été assurés qu'ils auraient la possibilité de poser des questions à la fin de la réunion. Si le temps le permettait, les réponses seraient apportées pendant la réunion ; dans le cas contraire, elles seraient fournies par écrit dès que possible. Enfin, une pause était prévue vers 11 heures, après quoi la réunion se poursuivrait jusqu'à 14 heures. Un déjeuner serait servi à la fin de la réunion avant le retour des membres à l'hôtel, en amont de la cérémonie d'ouverture de la conférence. Il a indiqué compter sur chacun pour être aussi efficace que possible ce jour-là, afin de respecter l'horaire. Il a invité les membres, avec diplomatie, à être attentifs au temps et à faire preuve d'efficacité. Il a précisé qu'il ferait circuler la feuille de présence en version papier et a demandé

Il fera circuler la feuille de présence et demandera aux membres de la signer puis de la transmettre à leur voisin.

Les membres suivants ont assisté à la réunion : M. Witold Bańka, président de l'AMA ; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA ; M. Jiří Kejval, président du Comité national olympique de la République tchèque, membre du CIO ; M. Nenad Lalovic, membre du comité exécutif de l'ASOIF, président de l'UWW, membre du CIO ; M. Ingmar De Vos, président de l'ASOIF, membre du CIO, président de la FEI ; Mme Dagmawit Girmay Berhane, membre du conseil d'administration du Comité national olympique éthiopien, membre du CIO ; M. Humphrey Kayange Emonyi, membre du CIO, membre de la commission des sportifs du CIO ; Mme Amma Twum-Amoah, commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, Union africaine, Ghana ; Dr Koji Murofushi, conseiller principal, ministère de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie, Japon ; M. Sergii Popyk, représentant M. Matvii Bidnyi, ministre de la jeunesse et des sports, Ukraine ; Mme Gabriella Battaini-Dragoni, membre indépendant, Italie ; Mme Venetia Bennett, membre indépendant, Australie ; Dre Patricia Sangenis, membre indépendant, Argentine ; et M. Ryan Pini, président du Conseil des sportifs, Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Les présidents des comités permanents et spéciaux suivants ont assisté à la réunion : M. Ryan Pini, président du Conseil des sportifs de l'AMA (également membre du Comité exécutif) ; M. Henry Gourdji, président du Comité de révision de la conformité de l'AMA ; Mme Kady Kanouté Tounkara, présidente du Comité Éducation de l'AMA ; le professeur Pascal Borry, président du Comité d'éthique indépendant ; et Mme Diane Smith-Gander, présidente du Comité des nominations de l'AMA.

Les représentants de la direction de l'AMA suivants ont participé à la réunion : M. Olivier Niggli, directeur général ; M. Pritpal Gill, auditeur interne ; M. Sébastien Gillot, directeur du bureau européen et des relations

avec le mouvement sportif ; M. Kevin Haynes, directeur de la conformité, des règles et des standards ; Mme Karine Henrie, directrice responsable de la mobilisation des sportifs ; Mme Amanda Hudson, directrice de l'éducation ; M. Stuart Kemp, directeur des opérations ; Mme Florence Lefebvre-Rangeon, directrice adjointe des opérations ; M. Francisco León, directeur du bureau d'Amérique latine et des Caraïbes ; M. Marc-André Matton, directeur de la technologie ; Mme Catherine MacLean, directrice de la communication ; M. Darren Mullaly, directeur des relations gouvernementales ; Mme Chaya Ndiaye, directrice, perspectives numériques ; M. Rafał Piechota, directeur du bureau du président ; le professeur Olivier Rabin, directeur principal, science et médecine ; M. Tim Ricketts, directeur, contrôles ; M. Julien Sieveking, directeur des affaires juridiques ; Mme Mayumi Yaya Yamamoto, directrice du bureau Asie/Océanie ; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau d'Afrique ; Mme Audrey Taillefer, directrice par intérim des finances et de la stratégie ; M. Ross Wenzel, avocat général ; Mme Shannan Withers, chef de cabinet ; et M. Günter Younger, directeur, renseignement et enquêtes.

Les observateurs suivants se sont joints à la réunion : Michael Cary, Chris Solly, Shin Asakawa, Keiko Momii, Yumiko Nakajima, Yuka Morokoshi, Hannah Grossenbacher, Jane Thornton, Gaby Ahrens, Natalia Radchuk, Jamie Brown, Liene Kozlovska, Rich Young, Snežana Samardžić-Marković, Olle Dahlin, Devante Duncan, Lina Kessy, Samuel Olutimeyin Ogbondeminu, James Carr, Michael Vesper, Christian Thill, Natanya Potoi, Kerry Knowler, Luke McCann, Jane Mountfort et Peter Miskimmin.

1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande si des membres souhaitent faire état d'un conflit d'intérêts. Il donne la parole à Mme Bennett.

MME BENNETT déclare un conflit d'intérêts concernant le point 6.1.1. dans la mesure où il s'agit de sa propre reconduction en tant que membre du Comité exécutif et de la recommandation que le Comité exécutif fera au Conseil de fondation.

M. DE VOS ajoute qu'en ce qui concerne la recommandation du Comité des nominations pour le poste au sein de l'ITA, il a également, bien entendu, déclaré un conflit d'intérêts.

MME BERHANE déclare qu'il en va de même pour elle en ce qui concerne la nomination au Comité risques et audit.

2. Procès-verbal de la réunion précédente du 11 septembre 2025

LE PRÉSIDENT indique que le projet de procès-verbal de la réunion tenue en septembre à Prague a été distribué avec l'ensemble des documents de la réunion. Aucun commentaire des membres n'a été reçu à ce sujet. S'il n'y a pas de commentaires ce jour-là, le procès-verbal est approuvé. La parole n'étant pas demandée, il déclare le procès-verbal de la réunion de septembre approuvé.

D É C I S I O N

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA du 11 septembre 2025 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souhaite la bienvenue aux membres à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport et remercie chaleureusement les hôtes coréens. Cette réunion serait très condensée. Il suivait les ordres du président et allait droit au but. Il n'a que très peu de mises à jour à faire par rapport à son rapport qui se trouve dans les classeurs des membres, mais il y a deux points sur lesquels il souhaite attirer leur attention.

Il a commencé par évoquer les Jeux améliorés. Il a estimé que les membres savaient exactement de quoi il s'agissait, mais a rappelé que l'événement était prévu pour mai de l'année suivante à Las Vegas. Il concernait trois sports : l'athlétisme, l'haltérophilie et la natation. L'événement promouvait l'utilisation de substances améliorant la performance et de substances interdites. Comme elle l'a fait depuis le début, l'AMA a condamné cet événement en raison des risques qu'il représente pour la santé des sportifs ainsi que pour les valeurs et l'intégrité du sport. Son propos portait sur la procédure judiciaire engagée par les Jeux améliorés contre l'AMA, car il était certain que tous les membres souhaitaient savoir où en était cette réclamation de plusieurs centaines de millions de dollars. Celle-ci avait été déposée à New York contre World Aquatics, USA Swimming et l'AMA. Il s'agissait d'une procédure fondée principalement sur le droit de la concurrence, liée notamment à l'un des statuts de World Aquatics. Ce statut prévoyait que les personnes participant aux Jeux améliorés pourraient être déclarées inéligibles pour participer ultérieurement aux compétitions de World Aquatics.

L'action en justice alléguait que l'AMA avait conspiré avec World Aquatics en ce qui concerne le règlement afin de bloquer l'entrée des Jeux améliorés sur le marché. Telle était l'approche juridique. Tout d'abord, ce n'est absolument pas vrai. Le règlement a été introduit par World Aquatics sans aucune implication de l'AMA. L'AMA s'est bien sûr défendue dans cette affaire. Elle avait déposé des requêtes pour s'opposer à l'action en justice ; tous les défendeurs l'avaient fait. L'AMA avait également déposé une objection concernant la compétence personnelle d'un juge de New York. Dans une ordonnance récente, rendue le 17 novembre, le juge a estimé qu'il y avait effectivement compétence sur l'AMA ; il a indiqué dans son ordonnance qu'il s'agissait d'une décision limite, mais il a estimé qu'il y avait compétence. Toutefois, il a été heureux d'apprendre que le juge avait accepté la requête en irrecevabilité déposée par les trois défendeurs. C'était une bonne nouvelle et cela signifiait que l'affaire était close. En ce qui concerne l'AMA, il a donné très peu de crédibilité à la plainte déposée contre l'AMA. Toutefois, le juge avait donné aux Jeux améliorés un délai de 30 jours pour modifier leurs plaintes afin de remédier aux défauts de leur demande ; nous nous trouvons actuellement dans cette période, c'est pourquoi il ne pouvait pas dire que l'affaire était complètement terminée. C'était positif. Le délai expire le 17 décembre. L'AMA s'est félicitée du rejet de l'action en justice et espère qu'elle ne sera pas réintroduite. En cas de nouveau dépôt, ce qui serait relativement compliqué selon lui, l'AMA continuerait à défendre sa position. Il estime cependant que l'AMA a une position relativement forte dans ce cas. Telle est la situation actuelle et il espère pouvoir informer les membres de l'évolution de la situation.

L'autre point sur lequel il souhaitait donner aux membres une brève mise à jour concerne le programme des médiateurs. Comme les membres le savent, il a été confirmé l'année précédente que le programme ferait l'objet d'une révision régulière. La nécessité d'une évolution du programme a été identifiée, et il est important de veiller à ce qu'il conserve un certain niveau de continuité. Après mûre réflexion, l'AMA a décidé de ne pas poursuivre la relation contractuelle avec Mme Thorstenson, qui s'était acquittée de cette tâche depuis la création du programme. Son contrat se termine à la fin de l'année et l'AMA va bientôt lancer un appel d'offres pour trouver un prestataire de services potentiel, qu'il s'agisse d'une personne ou d'une entreprise, pour gérer le programme d'ombudsman. Il a remercié Mme Thorstenson pour le travail qu'elle a accompli et l'aide qu'elle a apportée à la mise en place de cet important programme. Pendant la période de transition, l'AMA a mis en place une solution provisoire. Elle avait passé un contrat avec une organisation appelée Sports Law, qui était une société de gestion sportive multidisciplinaire axée sur la gouvernance et les services juridiques. Elle traiterait la question et il n'y aurait pas de discontinuité dans le programme. Il répondrait à tous les appels et à toutes les questions. Et, bien sûr, en mars, l'AMA fera le point sur la situation et les étapes suivantes. L'AMA recherche également un financement distinct potentiel pour ce projet, comme cela a déjà été mentionné par le passé.

Ce sont les deux points principaux qu'il voulait soulever. Il rappelle aux membres du Comité exécutif qu'ils seront sur scène le lendemain après-midi pour les sessions 3 et 4 de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de 14 heures à 17 heures 30. Il les a invités à ne pas être en retard, à ne pas oublier et à ne pas se perdre pendant le déjeuner. Si les membres ont des questions sur son rapport, il tentera d'y répondre ou de les transmettre à ses collègues.

LE PRÉSIDENT remercie le directeur général et demande aux membres s'ils ont des commentaires ou des questions à formuler.

M. PINI a exprimé, au nom du Conseil des sportifs, sa gratitude et sa reconnaissance à l'égard de Mme Thorstenson, l'ancienne médiatrice, pour sa contribution exceptionnelle aux services de médiation fournis au cours de l'année écoulée, ainsi que pour avoir mis en place et façonné ce service à l'intention des sportifs. Son professionnalisme, son intégrité et son engagement sincère à soutenir les sportifs ont jeté des bases très solides. Il s'est réjoui de voir que le programme des médiateurs continuait d'être renforcé et que les sportifs disposaient de plus en plus de ressources fiables, neutres et confidentielles vers lesquelles se tourner. Il s'agit là d'un exemple concret de la manière dont les initiatives centrées sur les sportifs peuvent rendre le système plus solidaire et plus équitable. Il a remercié Mme Thorstenson et a remercié tout le monde d'avoir veillé à ce que le service soit maintenu.

M. DE VOS remercie le directeur général pour ce rapport détaillé qui donne, selon lui, une très bonne vue d'ensemble des progrès réalisés. De nombreux sujets ont été abordés dans ce rapport. Il a pris connaissance de l'affaire des nageurs chinois et a reconnu que, comme le mentionne le rapport, il était nécessaire de renforcer les contrôles indépendants. Mais il était également très important pour les agents de contrôle du dopage d'avoir un accès libre aux pays où ils devaient mettre en œuvre des contrôles indépendants. Cela devenait de plus en plus compliqué dans le monde. Il est également nécessaire de se concentrer sur ce point et d'obtenir la pleine coopération des gouvernements.

Il s'est félicité de la mise à jour concernant la situation des États-Unis et a noté que le mouvement sportif était profondément préoccupé par le fait que, fondamentalement, aucun progrès n'avait été réalisé. Il en a été très déçu, notamment en raison des manifestations sportives internationales très importantes qui allaient se

dérouler aux États-Unis. Pour le mouvement sportif, il était très important que cette relation soit rétablie le plus rapidement possible, que les États-Unis reprennent leur place et soient à nouveau pleinement intégrés dans le système et, comme le président honoraire du CIO l'avait dit la veille lors du dîner spécial, que les sportifs propres des États-Unis soient également protégés. Il a noté la volonté de l'AMA d'entamer un dialogue avec les États-Unis. Il savait que c'était parfois difficile, notamment parce qu'il fallait attendre la nomination de certaines personnes clés dans l'ensemble du mécanisme, comme la direction de l'ONDCP, qui était essentiellement l'organe qui devait soutenir le financement. De même, en ce qui concerne le financement, il était très important de les faire revenir à bord, car il s'agissait d'un montant important, même si, bien sûr, c'est le Mouvement olympique qui a été le plus grand contributeur. Mais pour permettre au CIO d'égaliser la contribution des États-Unis, il a fait référence au montant vraiment important pour la durabilité et la continuité du travail de l'AMA et pour pouvoir également entreprendre les initiatives nécessaires en matière d'éducation, de recherche, d'enquêtes, etc. Il est donc très important de faire revenir les États-Unis à bord et il serait très heureux que l'AMA prenne des initiatives pour tendre la main aux États-Unis et voir comment on pourrait les aider. Le mouvement sportif s'est montré très favorable à cette idée et, le cas échéant, serait prêt à soutenir toute initiative susceptible de relancer le dialogue et de ramener les États-Unis à bord.

En ce qui concerne la communication, le rapport mentionne quelques initiatives intéressantes qui sont vraiment bonnes. L'ouverture d'un dialogue avec ceux que l'on appelle souvent les "amis critiques" de l'AMA, c'est-à-dire les médias, a été intéressante, tout comme le retour d'information. Il a estimé qu'il était très important de mettre l'accent sur ce point, de protéger la réputation de l'organisation et d'expliquer exactement ce qui était fait. Dans l'ensemble, il estime qu'il s'agit d'un très bon rapport et attend avec impatience la mise à jour en mars concernant la stratégie de communication.

MME BERHANE poursuit les propos de son collègue et souhaite faire deux commentaires et poser quelques questions concernant les perspectives numériques et l'éducation, qui ont été mentionnées dans le rapport. Elle félicite le directeur général pour son rapport. Elle avait noté que l'AMA continuait à travailler sur la stratégie d'IA afin d'optimiser ses opérations. Elle a également apprécié le fait que l'AMA maintienne l'élément humain et l'éthique au centre de cet exercice, ce qui, selon elle, est essentiel. Elle souhaite le reconnaître. Par ailleurs, lors des prochaines réunions, elle souhaiterait en savoir plus sur l'impact de l'IA et de l'usage des données sur la communauté antidopage.

Par ailleurs, elle avait une petite question à poser. Elle a indiqué avoir noté que seules les OAD avaient signé l'accord API. Dans le cadre de l'alignement avec le nouveau Code, des changements sont-ils envisagés en ce qui concerne le soutien au partage des informations relatives aux sportifs ? Elle a souhaité obtenir davantage de précisions sur l'intégration des autres OAD, notamment en ce qui concerne l'élargissement de cette intégration, et également sur ADAMS, pour lequel elle savait que de nombreuses modifications seraient apportées afin de l'aligner sur le nouveau Code. Des changements peuvent-ils également être attendus pour soutenir le partage d'informations concernant les sportifs et le personnel d'encadrement des sportifs ? Toujours sur ce sujet, en matière de cybersécurité, existe-t-il des mises à jour concernant d'éventuelles attaques auxquelles l'AMA serait confrontée ?

Elle a souhaité consigner son appréciation du travail réalisé par le Japon pour soutenir l'AMA dans la collaboration en matière d'éducation. Cela est très important dans la mesure où le renforcement des capacités est largement soutenu par différents partenaires, en particulier dans le cadre des activités régionales. Disposer d'informations supplémentaires sur la manière dont l'AMA mesure l'impact à long terme de ces programmes serait encore plus bénéfique.

Au nom de l'Afrique, MME TWUM-AMOA souhaite également remercier le directeur général pour son rapport. Elle souhaite remercier le directeur général pour les mises à jour concernant toutes les questions soulevées. La région africaine continue d'apprécier au plus haut point le soutien continu de l'AMA aux ONAD et aux ORAD. Ces dernières semaines, elle a appris que les ONAD francophones avaient bénéficié d'une formation en présentiel sur le cadre mondial d'apprentissage et de développement en Algérie, rendue possible grâce au partenariat avec SuperSport. Elle a de nouveau fait part de ses inquiétudes concernant les "Enhanced Games". Elle espère que la raison l'emportera et que cette manifestation sera abandonnée. En attendant, il fallait rester vigilant et s'engager à guider les sportifs pour qu'ils ne soient pas impliqués. C'était très important. Les membres devaient continuer à se serrer les coudes et à faire preuve d'une détermination inébranlable pour protéger l'intégrité des jeux.

En ce qui concerne les partenariats privés, elle a remercié la direction de l'AMA pour les activités innovantes menées dans le cadre de l'accord avec SuperSport, allant des formations GLDF aux projets de sensibilisation dans les États membres.

Le DR MUROFUSHI a accueilli favorablement le rapport complet. Au nom de OneVoice, il souhaite partager deux points du point de vue des gouvernements, faisant également écho aux propos de M. De Vos.

Premièrement, les États-Unis demeurent un partenaire essentiel du mouvement antidopage mondial. La situation actuelle affecte les efforts collectifs, en particulier dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2028 à Los Angeles. Il a fortement encouragé l'AMA à poursuivre ses efforts afin de reprendre un dialogue constructif et de travailler à la résolution de cette question. Par ailleurs, parmi les cinq sièges attribués aux représentants gouvernementaux au sein du Comité exécutif, le siège des Amériques est actuellement vacant. L'absence d'un représentant de la région des Amériques a créé des difficultés en matière de partage d'informations, ce qui pourrait potentiellement affecter la gouvernance du Comité exécutif de l'AMA. Il estime que cette question doit être traitée rapidement et a invité l'ensemble des membres du comité à reconnaître son importance, à engager un dialogue rapide et à trouver une solution dans les meilleurs délais.

M. KEJVAL indique qu'il a une question concernant les Jeux améliorés. Le mouvement sportif a salué la mise à jour relative à la décision récente et il s'en est dit très satisfait. Il avait toutefois une question. Sur la base de l'expérience passée en matière de procédures judiciaires aux États-Unis, quel était le coût attendu ? La précédente procédure avait été très importante.

M. PINI remercie le Président de lui avoir permis de reprendre la parole. Il souhaite simplement revenir sur les commentaires concernant le programme de certification de l'USADA. Cette question avait été discutée la veille lors de la réunion du Conseil des sportifs. Des inquiétudes ont été exprimées à ce sujet et sur la manière dont ce programme pourrait involontairement limiter les tests indépendants effectués par d'autres signataires. À la lumière des problèmes de transparence mis en lumière par le cas des nageurs chinois, il est conscient que l'indépendance opérationnelle est essentielle pour maintenir la confiance dans le système. Tout ce qui limitait le nombre de participants ou rendait les contrôles plus prévisibles soulevait des questions. Dans la perspective des prochaines modifications du Code visant à renforcer les contrôles indépendants à l'échelle mondiale, le Conseil des sportifs a estimé qu'il était important de comprendre l'intention et la raison d'être de ce programme et la manière dont il s'aligne sur les objectifs plus larges qu'il contient. Il s'est félicité de ce rapport.

MME BENNETT remercie le directeur général pour son rapport, comme toujours très complet. Elle a félicité l'AMA ainsi que ses conseillers juridiques internes et externes pour l'issue très positive de la procédure judiciaire engagée par les Jeux améliorés. Elle a exprimé l'espoir que le 17 décembre se déroule sans incident.

Comme d'autres l'avaient fait, elle a souhaité faire part de ses préoccupations concernant la perspective d'une certification par l'USADA des contrôles antidopage réalisés par d'autres signataires sur le territoire des États-Unis. Elle suppose, ou du moins espère, que toutes les parties prenantes de l'écosystème antidopage partagent l'objectif commun de renforcer ce système au bénéfice des sportifs et du sport propre. L'indépendance des contrôles constitue un moyen d'y parvenir. Elle ne souhaitait pas anticiper les conclusions ou recommandations du groupe de travail sur l'indépendance opérationnelle des organisations nationales antidopage, mais il est possible que celles-ci portent sur des processus visant à garantir l'indépendance des contrôles ; des modifications récentes du Code ont d'ailleurs été proposées en ce sens. Elle a précisé ne pas maîtriser tous les détails du processus de certification proposé par l'USADA, mais il lui semble que l'imposition de restrictions sur les contrôles des sportifs dans une région géographique donnée constitue un obstacle inutile susceptible de compromettre l'intégrité du cadre de contrôle dans ce pays.

M. POPYK intervient au nom des pays européens pour remercier le directeur général pour son rapport. Dans le même temps, l'Europe a souhaité faire référence à l'affaire actuellement devant la Cour de justice de l'Union européenne mentionnée dans ce rapport, et a invité l'AMA à continuer à la suivre de près.

M. LALOVIC remercie le directeur général pour son rapport très précis et très complet. Il a tenu à préciser que les fédérations internationales étaient très attentives et très intéressées par la certification des OAD aux USA. Bien que le mouvement sportif n'ait pas bénéficié d'une visibilité et d'une compréhension totales de la certification, les principes publiés sur le site web de l'USADA ont suscité des inquiétudes, notamment en ce qui concerne la capacité des OAD à gérer leurs programmes antidopage de manière indépendante. L'AMA disposait-elle d'une vision claire de l'impact d'un tel programme pour les fédérations internationales et autres parties prenantes ? Étant entendu qu'en moyenne 8 % des sportifs internationaux, toutes nationalités confondues, résidaient aux États-Unis dans les mois précédant les Jeux, l'AMA identifiait-elle un risque pour les contrôles pré-Jeux, notamment compte tenu du grand nombre d'épreuves tests organisées un an avant ou des épreuves qualificatives ? Enfin, l'AMA avait-elle engagé un dialogue direct avec l'USADA afin d'obtenir des clarifications ?

LE PRÉSIDENT salue l'ensemble des commentaires et des questions. Après un si grand nombre d'interventions, il s'est dit heureux de ne pas être le Directeur général, auquel il a donné la parole.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie les membres pour leurs commentaires. Il a indiqué qu'il pouvait heureusement répondre de manière globale à certains d'entre eux.

Il a commencé par les remarques concernant les États-Unis. Il pensait qu'elles provenaient de M. De Vos, mais qu'elles avaient également été reprises par OneVoice et d'autres. Les membres avaient pu constater dans son rapport que l'AMA avait pris contact à plusieurs reprises avec l'administration américaine au cours de l'été. Comme l'avait mentionné M. De Vos, le responsable de l'ONDCP n'avait pas encore été confirmé. De plus, les personnes travaillant dans ce département étaient toutes parties. De nouveaux collaborateurs venaient d'arriver, mais ils n'avaient pas été en poste pendant plusieurs semaines en raison de la fermeture de l'administration, ce qui avait également compliqué la situation. M. Mullaly est en contact régulier avec l'administration, et l'AMA continuera ses efforts pour établir et rétablir le dialogue avec les nouvelles personnes en place et avec le nouveau directeur, une fois confirmé. L'AMA poursuivra ses efforts et évaluera l'évolution de la situation. Toutefois, comme les membres ont pu le constater dans le rapport, il y a eu plusieurs échanges de lettres et même un appel durant l'été, mais l'équipe concernée a depuis été remplacée, et l'AMA doit repartir de zéro. Cela diffère bien sûr de la situation avec l'USADA, avec laquelle l'AMA a moins de contacts pour des raisons évidentes. L'AMA entretient également des échanges réguliers avec le CNO et continuera à maintenir un dialogue ouvert et permanent avec celui-ci.

En réponse à la remarque de M. De Vos sur la communication, il a souligné que l'AMA avait organisé des réunions avec un groupe de journalistes à Londres et à Varsovie, qui avaient été très positives. L'objectif n'était pas de susciter des articles, mais plutôt de les informer et de les sensibiliser aux activités de l'AMA. Ces échanges ont été très bien accueillis et fructueux, et l'AMA envisage de poursuivre ce type d'initiatives.

Il a indiqué être d'accord avec Mme Berhane concernant l'intelligence artificielle et a précisé qu'un rapport plus détaillé pourrait être fourni. Concernant les questions plus techniques, il a reconnu ne pas disposer de toutes les réponses. Il a indiqué que l'API devrait s'appliquer uniquement à un nombre limité d'organisations disposant de leur propre système et nécessitant ce type d'échange, et que le processus était en cours. Si des précisions supplémentaires étaient nécessaires, elles pourraient être fournies ultérieurement.

Il a indiqué qu'il savait que l'AMA examinait attentivement la cybersécurité. Il avait eu une conversation quelques jours auparavant avec la personne responsable, qui lui avait indiqué être en contact avec l'équipe du CIO en lien avec les Jeux olympiques de Milano-Cortina, et il ne pensait pas que l'AMA faisait face à quelque chose d'inhabituel, car elle subit des attaques quotidiennement. Cela n'a rien d'exceptionnel, d'après les informations qui lui ont été communiquées.

Concernant la question relative à l'éducation, il a indiqué qu'il laisserait la parole à Mme Hudson. Elle pourrait peut-être expliquer ultérieurement comment l'AMA envisage de mesurer l'efficacité.

Il a remercié Mme Twum-Amoah pour ses remarques. L'AMA doit effectivement rester vigilante en ce qui concerne les Jeux améliorés, ce avec quoi il est d'accord. Les partenariats privés seraient abordés au point suivant. L'AMA est très reconnaissante envers SuperSport pour le travail accompli conjointement.

S'agissant de la question posée par le Dr Murofushi concernant le CADE, il a encouragé l'ensemble des représentants des autorités publiques à échanger avec leurs collègues. Il a indiqué que plusieurs représentants de cette région seraient présents à la réunion du Conseil de fondation, et que la région devait déterminer elle-même, parmi les pays éligibles, la personne à nommer au Comité exécutif.

La question de M. Kejval était très pertinente. Si la situation restait stable jusqu'au 17 décembre et que l'affaire s'arrêtait là, les conséquences seraient limitées. Dans le cas contraire, l'AMA était toujours en discussion avec la compagnie d'assurance, qui pourrait couvrir une partie des coûts.

Enfin, plusieurs remarques ont été formulées concernant la certification et l'indépendance opérationnelle. Il a indiqué qu'il était clair, et cela avait été discuté avec les sportifs la veille et mentionné à nouveau ce jour-là, que des contrôles indépendants avant et pendant les grandes manifestations étaient essentiels. Ils sont indispensables pour la crédibilité du système et permettent d'écarter toute perception de biais potentiel dans le programme. Il a souligné l'importance de ce point et a indiqué attendre avec intérêt le rapport du groupe de travail. L'AMA accordera une attention particulière à ce sujet dans les mois à venir, car il s'agit d'un enjeu majeur.

Concernant le programme de certification de l'USADA, des préoccupations existent, et pas uniquement en ce qui concerne les contrôles pré-Jeux. Il a indiqué qu'un certain nombre de conséquences potentielles avaient été identifiées. L'AMA avait engagé des discussions non seulement avec les fédérations internationales, mais également avec des représentants du mouvement paralympique, qui s'étaient montrés extrêmement préoccupés par les difficultés que ce programme pourrait engendrer pour eux et pour leurs sportifs. L'AMA adressera un certain nombre de questions à l'USADA dans les prochains jours. Plusieurs interrogations seront soulevées. Ensuite, la procédure habituelle sera suivie. Il existe en effet un processus permettant d'évaluer si de telles initiatives s'inscrivent dans le cadre du Code ou non, à savoir le processus de conformité. L'AMA respectera ce processus et en rendra compte aux membres. Il a souligné qu'il existait un niveau élevé de

préoccupation. Il s'attachera à bien comprendre l'ensemble des éléments, puis à les soumettre aux procédures internes afin qu'ils soient traités de manière appropriée.

LE PRÉSIDENT remercie le directeur général et espère qu'il a répondu à toutes les questions et observations des membres.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du directeur général.

- **3.1 Partenariats privés**

Avant de donner la parole au directeur général, LE PRÉSIDENT tient à souligner que ce point de l'ordre du jour est le résultat de ses discussions avec les collègues du Japon, en particulier avec M. Murofushi. Lors de leur rencontre au Japon, il y avait eu un consensus clair sur le fait que les membres des organes statutaires, le Comité exécutif et le Conseil de fondation, pouvaient être d'une grande aide pour attirer des partenaires privés pour l'AMA. Mais pour cela, il faut d'abord qu'ils soient équipés des outils adéquats et qu'ils comprennent bien ce que l'on attend d'eux. C'est précisément la raison pour laquelle ce point était inscrit à l'ordre du jour de cette journée. S'agissant des partenaires privés, il souhaite profiter de cette occasion pour remercier tous les partenaires actuels de l'AMA, que le directeur général présentera. Il a estimé que l'AMA disposait de quelques partenariats importants et précieux et qu'elle était prête, bien sûr, à en obtenir d'autres.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique qu'il pense qu'il y avait un consensus sur le fait que le modèle traditionnel de financement de l'AMA, fondé à 50 % sur le sport et à 50 % sur les gouvernements, devait évoluer, et que l'engagement de partenaires privés pouvait réellement contribuer à renforcer la lutte contre le dopage dans le sport. L'AMA continuerait dans cette voie, qu'il a qualifiée d'importante. L'AMA compte actuellement cinq partenaires, notamment Sword, dont des représentants étaient présents lors de la conférence, et il a invité les membres à aller les rencontrer sur leur stand. SuperSport, avec lequel l'AMA entretient une très bonne relation, apporte un soutien important sur le continent africain. ANTA fournit du matériel en nature pour les activités de sensibilisation des sportifs, entre autres. Le contrat arrivant à échéance à la fin de l'année, un nouveau partenariat débutera au début de l'année suivante, mais l'AMA ne peut pas encore en divulguer l'identité pour des raisons contractuelles et de confidentialité. Il a indiqué qu'il existait un fort potentiel de partenariats privés dans le domaine scientifique. L'AMA est en discussion avec l'industrie pharmaceutique depuis un certain temps et espère convaincre ses représentants de contribuer, en particulier dans le domaine scientifique. Comme mentionné précédemment, l'AMA souhaite également identifier des partenaires pour le programme du Médiateur, qui pourrait constituer un programme à part entière. Dans le domaine de l'éducation, l'AMA cherche également à affiner son offre et à identifier des partenaires susceptibles de la soutenir. Il a précisé que l'un des objectifs de ce document était d'encourager les membres : si, dans leurs pays ou dans le cadre de leurs relations, ils identifient des opportunités ou des organisations que l'AMA pourrait approcher, leur soutien et leur assistance seraient très appréciés.

S'exprimant au nom de OneVoice, M. MUROFUSHI a déclaré qu'il pensait que l'obtention d'un financement privé stable était très importante à ce moment-là, en particulier compte tenu de la situation actuelle. Il a estimé que ce mouvement était très important. Mais il a également estimé qu'il y avait des points clés. L'AMA devait d'abord rechercher des partenaires privés alignés sur la mission ou la vision de l'AMA et ne pas se contenter de penser à des partenariats. Il estime que la vision est très importante. En outre, de nombreuses grandes entreprises mondiales parrainaient directement des sportifs et, en cas de tests positifs, elles avaient une grande image de marque ou une perte de réputation et des conséquences financières. Il pense que ces partenaires privés pourraient avoir un programme éducatif avec des sportifs et qu'il serait possible de l'étendre. Il venait de rencontrer M. Chris Solly, de l'Académie mondiale du sport, qui pensait qu'il y avait peut-être un moyen de le faire aussi. L'AMA devrait également explorer des partenariats pour les technologies ou les industries de l'IA, de la biomédecine et de la science des données, et pas seulement pour les entreprises sportives existantes.

LE PRÉSIDENT remercie M. Murofushi pour son ouverture d'esprit. Comme il l'a dit au début, la discussion à Tokyo a été très fructueuse. Il a apprécié la volonté de M. Murofushi de faciliter certains contacts et d'ouvrir quelques portes pour l'AMA.

M. KEJVAL déclare que le mouvement sportif accueille favorablement le rapport sur la stratégie de partenariat privé. Il est certain qu'au cours des cinq dernières années, nous avons obtenu cinq partenaires pour l'organisation et, comme l'a dit le Dr Murofushi, il est actuellement nécessaire d'avoir ce type de partenariat, mais cinq ans représentent également un laps de temps important pour effectuer la première évaluation de cette nouvelle source. La première portait sur la vision de l'AMA concernant les cinq expériences. Il serait bon de le savoir, ainsi que les principaux défis qui y sont liés. La question s'est posée de savoir si l'AMA avait différents types de partenariats, tels que des partenaires internationaux et régionaux, car il existe également des bureaux régionaux, et comment la réputation de l'organisation et sa stratégie de communication affectaient

la capacité de l'AMA à faire adhérer de nouveaux partenaires à son projet. Enfin, l'AMA a également évoqué les partenariats possibles en matière de recherche et de fonds privés. En raison de l'absence de paiement de la part des États-Unis et de la Russie, l'AMA n'a pas pu réaliser ses projets initiaux.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie M. Murofushi pour ses commentaires. En réponse aux questions de M. Kejval, il a estimé que l'expérience globale de l'AMA était très positive en termes de résultats. Sa relation avec Sword, en particulier, l'a clairement aidée à progresser dans le domaine de l'informatique plus rapidement qu'elle ne l'avait fait auparavant, et a également apporté une plus grande expertise aux activités de l'AMA. Il s'agit désormais d'un véritable partenariat, et non plus d'un parrainage. Les deux organisations ont vraiment travaillé et se sont entraînées, ce qui a été très positif. C'était la même chose avec SuperSport. L'AMA pourrait vraiment faire plus sur le continent africain, avec plus de sensibilisation, plus d'éducation, etc. Tout cela était très bien. Mais il y a des défis à relever, comme cela a été souligné. Le plus grand défi pour l'AMA était, pour être honnête, la capacité qu'elle avait en interne de gérer les sponsors et d'en tirer le meilleur parti. Avec Sword, c'était différent, car l'AMA disposait d'un département informatique complet et travaillait quotidiennement avec lui. Mais pour les sponsors, et SuperSport, par exemple, cela a représenté beaucoup de travail. Les partenariats régionaux ont été mentionnés. Il s'agissait d'une sorte de partenariat régional pour l'Afrique, et le bureau régional de l'AMA en Afrique a dû faire beaucoup de travail à cet égard. En outre, cela prenait beaucoup de temps. Certains de ces partenariats étaient essentiellement en nature. Ils nécessitent alors des ressources de l'organisation pour les gérer. C'est là que l'AMA a dû trouver le bon équilibre. S'il y a des rentrées d'argent, une partie de cet argent peut être investie pour gérer la relation ; mais s'il s'agit uniquement d'une contribution en nature, l'AMA doit alors évaluer l'équilibre car cela nécessite des ressources. Dans l'ensemble, l'AMA a estimé qu'elle disposait d'un nombre raisonnable de partenariats et qu'à l'avenir, elle veillerait à ce que les nouveaux partenariats soient gérables et réellement bénéfiques.

Il a précisé qu'il faisait une distinction entre les partenariats privés et l'appel au soutien des autorités publiques. L'AMA avait lancé un appel à des contributions supplémentaires pour financer la recherche et avait obtenu certains résultats positifs. Il pensait que cela se poursuivait. Ce type de financement était relativement simple à gérer pour l'AMA, car il était directement intégré au programme de recherche. S'agissant de l'industrie pharmaceutique, si l'AMA parvenait à l'impliquer dans le programme de recherche, le Département Science devrait probablement disposer d'une ressource dédiée pour gérer cet accord et en assurer le suivi. Néanmoins, il estimait que les bénéfices seraient importants si cette collaboration aboutissait, car, pour l'industrie pharmaceutique, les montants envisagés pour l'AMA sont faibles au regard de ses investissements en recherche et développement ; cela pourrait avoir un impact significatif pour l'AMA, tout en restant marginal pour l'industrie.

D É C I S I O N

Mise à jour des partenariats privés notée.

4. Feuille de route du groupe de travail du Comité exécutif sur la mise en œuvre du rapport Cottier

4.1 Mise à jour générale

LE PRÉSIDENT annonce que M. Kemp fera le point sur les progrès réalisés par rapport aux recommandations du rapport Cottier approuvées en décembre 2024.

M. KEMP déclare que le rapport était devenu un point récurrent lors des réunions du Comité exécutif depuis le rapport initial de M. Cottier en septembre 2024 et que, suite à la mise en place du groupe de travail ayant formulé une série de recommandations, des mises à jour avaient été présentées aux membres sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre. Cela avait été fait le plus récemment à Prague. Il n'y avait donc pas beaucoup d'éléments nouveaux à partager ce jour-là ; toutefois, les membres se souviendraient que les recommandations importantes concernaient des améliorations dans les domaines du renseignement et des enquêtes, des processus informatiques de l'AMA, des procédures du Département juridique et d'éventuelles modifications du Code lui-même, qui seraient bien entendu examinées au cours de la semaine. Deux éléments pour lesquels les membres avaient demandé davantage d'informations lors de la réunion de septembre pouvaient être présentés. Il s'agissait du système d'alerte ADAMS mis en place, ainsi que de l'état d'avancement du cadre de triage et de priorisation (TPF) proposé par le rapport Cottier et le groupe de travail. S'agissant du système d'alerte ADAMS, il a indiqué avec satisfaction que celui-ci était désormais opérationnel et qu'il permettait à l'AMA d'être informée de tous les résultats d'analyse anormaux et que les sportifs soient notifiés sans délai, afin que l'AMA puisse assurer le suivi nécessaire. Ce processus est actuellement entièrement automatisé. En ce qui concerne le cadre de triage et de priorisation, le Département Renseignements et enquêtes de l'AMA a élaboré une proposition détaillée sur sa mise en œuvre. Celle-ci vise à garantir que l'AMA collecte des informations et du renseignement provenant de l'ensemble de l'organisation

et, plus largement, de l'écosystème antidopage, afin d'identifier rapidement les risques, qu'ils soient réels ou perçus, et de les gérer de manière appropriée. Pour la mise en œuvre de ce cadre, l'AMA doit veiller à ne pas dupliquer les travaux existants dans le cadre actuel de gestion des risques. Outre les travaux du Comité risques et audit, l'AMA dispose également d'un organe interne appelé le Conseil de gestion des risques et des crises. Comme les membres le savent, l'AMA dispose également d'un auditeur interne. Plusieurs ressources sont donc mobilisées sur la gestion des risques. L'objectif est de s'assurer qu'elles travaillent de manière coordonnée dans le cadre global de gestion des risques. Les membres disposent de plus de détails dans le document et il s'est dit disposé à répondre à toute question. En résumé, la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations progresse conformément au calendrier prévu.

LE PRÉSIDENT remercie M. Kemp pour son rapport.

M. POPYK remercie M. Kemp pour ces informations. Les autorités publiques ont tenu à le remercier pour cette mise à jour et pour la mise en œuvre des recommandations du rapport Cottier. Ils ont également demandé à l'AMA de s'assurer que, dans le cadre de la consolidation du processus de gestion des risques au sein des organes pertinents de l'AMA, elle évite les doublons entre les départements et comités respectifs.

M. KAYANGE EMONYI a pris la parole au nom des sportifs pour saluer la mise à jour du rapport Cottier. Il était vraiment important de voir l'AMA évoluer, reconnaître et s'engager dans une approche tournée vers l'avenir. L'élaboration du TPF a constitué une étape positive et a permis d'adopter une approche plus claire et plus cohérente de la gestion des risques, de sorte que rien de critique n'a été omis. La première approche, qui consiste à s'appuyer sur les systèmes existants et à éviter les doubles emplois, est pragmatique et responsable. Il a estimé que cela ne faisait que renforcer la confiance dans le travail de l'AMA, qui ne regarde pas en arrière, mais se tourne vers l'avenir pour faire évoluer et renforcer le système pour l'avenir. Il attend avec impatience les mises à jour continues de ce cadre au fur et à mesure de sa mise en œuvre et l'assurance qu'il donne à la communauté antidopage mondiale.

M. KEMP remercie M. Popyk pour ses commentaires, qu'il prend pleinement en compte. Il est heureux d'annoncer que le Comité risques et audit, qui comprend un membre du comité exécutif, sera informé de tous les changements apportés au cadre de gestion des risques et, en particulier, au cadre de triage et de hiérarchisation. Il a estimé qu'il s'agissait d'une occasion supplémentaire pour le Comité exécutif de s'assurer qu'il n'y aurait pas de duplication. Il était évidemment dans l'intérêt de l'AMA, avec des ressources limitées, de s'assurer qu'elle ne faisait pas les choses deux fois. L'AMA s'efforcera donc d'être très efficace dans ce domaine.

Il a remercié M. Kayange Emonyi pour son soutien au travail accompli. Il ajoute qu'en plus du rapport régulier au Comité exécutif sur l'état de la mise en œuvre, l'AMA a également l'intention de publier quelque chose de plus large à l'intention de la communauté antidopage, une sorte de communiqué sur l'état de la mise en œuvre, qui serait probablement plus approprié à la fin de cette semaine, une fois que des changements potentiels auront été apportés au Code lui-même et qui sont également liés aux recommandations de M. Cottier.

D É C I S I O N

Mise à jour générale notée.

- **4.2 Groupe de travail sur les contaminations**

LE PRÉSIDENT indique que le professeur Engebretsen, qui présidait le groupe, n'a malheureusement pas pu être présent ce jour-là. La Dre Sangenis fournira une mise à jour en son absence.

La Dre SANGENIS a salué tout le monde en soulignant qu'il était agréable de se retrouver dans la belle ville de Busan. Comme le Président vient de le dire, elle fera rapport au nom du président du groupe de travail, le professeur Lars Engebretsen, qui n'a pas pu se rendre à Busan en raison de la maladie de son épouse (qui va beaucoup mieux).

La question de la contamination est complexe, multidimensionnelle et en constante évolution, nécessitant une adaptation continue, une collaboration et une transparence afin de protéger les sportifs et l'intégrité du sport. Elle a indiqué avoir de bonnes nouvelles à partager ce jour-là. Lors de la réunion de septembre à Prague, il avait été demandé de prioriser les données. Le groupe avait reçu les extractions de données pour 2021, 2022 et 2023, ainsi que des informations partielles pour 2024 et 2025, encore en cours de traitement. Le groupe s'est accordé sur un processus clair pour structurer ses travaux, en évaluant les pistes, en organisant les réunions et en trouvant un équilibre entre des formats virtuels et, éventuellement, des réunions en présentiel. Depuis sa création en mars 2025, le groupe de travail sur les contaminations s'est déjà réuni virtuellement à quatre reprises, en mai, juin, août et octobre, et une cinquième réunion virtuelle est prévue le 15 décembre de cette année. À travers ces réunions, les membres ont défini les axes d'analyse guidant leurs travaux. À titre d'aperçu, les travaux portent sur l'ampleur du problème (incidence, analyse des données, prévalence, entre autres), la

réduction de l'incidence (éducation, sensibilisation, formation, orientations, solutions technologiques, etc.), la gestion du problème (traitement et résolution), ainsi que la prévention. Ces réunions ont été très utiles et le groupe de travail dispose désormais d'une orientation plus claire.

Les membres ont reçu un document en annexe contenant la liste des domaines et sous-domaines identifiés. Elle les a encouragés à examiner ces éléments afin d'évaluer l'ampleur de la tâche du groupe. Elle a ensuite présenté les principaux domaines de travail, au nombre de huit à ce stade : recherche sur les sportifs, données et technologies, sciences et médecine, éducation et formation, contrôles, enquêtes, analyse juridique et des cas, ainsi que d'autres domaines regroupés sous l'intitulé « au-delà de la lutte antidopage ».

Enfin, elle a mentionné deux derniers points. Le groupe de travail a demandé que l'AMA envisage de soutenir l'organisation d'une réunion en présentiel afin de permettre un examen approfondi de ces questions complexes, ce qui nécessiterait un budget. Elle a sollicité un soutien pour faire avancer les travaux. Elle a également indiqué que le groupe comptait sur le maintien du soutien aux projets de recherche dont il aura besoin. Pour conclure, en tant que membre du groupe et du Comité exécutif, elle a remercié le personnel de l'AMA pour son soutien et son travail dans les différents domaines.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Sangenis pour son rapport.

M. POPYK remercie le Président et intervient au nom de OneVoice pour évoquer trois points. Tout d'abord, les autorités publiques ont apprécié le travail effectué par le groupe de travail pour identifier les principaux domaines et sous-domaines à prendre en considération. Il a invité le groupe de travail à formuler d'autres propositions concrètes afin de hiérarchiser les actions et les activités de suivi. Deuxièmement, il souhaite inviter l'AMA à assurer une coopération efficace entre les groupes de travail sur les contaminations, les contaminants et le dopage involontaire, conformément à leur mandat. Enfin, compte tenu du fait que le mandat se termine en mars de l'année suivante, les autorités publiques aimeraient savoir s'il est nécessaire de prolonger le mandat du groupe de travail.

M. KAYANGE EMONYI se joint aux félicitations adressées au groupe de travail pour le travail accompli jusqu'à présent. Il s'agit en effet d'un domaine qui pourrait nécessiter beaucoup d'efforts et de collaboration pour comprendre et atténuer le risque de contamination. Il est utile d'actualiser et d'explorer les domaines de contrôle, en particulier, comme cela a été mentionné, l'analyse des cheveux, les gouttes de sang séché et la possibilité de réduire les contrôles d'urine. Dans l'ensemble, cela augmenterait la fiabilité des résultats obtenus et permettrait de confirmer ou non les zones de contamination. Il souhaite bonne chance au groupe et attend avec impatience la prochaine mise à jour à ce sujet.

LE PRÉSIDENT remercie M. Kayange Emonyi. Ne voyant aucune demande de parole, il passe la parole au directeur général.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il laissera le professeur Rabin répondre aux questions techniques, mais prend note de la demande d'une réunion en personne. Il comprend la complexité de la question et soutient l'idée de l'organiser dès que possible. En ce qui concerne la prolongation du mandat, il n'y voit aucun inconvénient. Il pense qu'il suffirait que le groupe en fasse la demande. Mais il a également compris que ce n'était pas quelque chose qui pouvait être résolu rapidement.

Le PROFESSEUR RABIN complète les réponses fournies par le Directeur général. Tout d'abord, l'objectif était de fournir un rapport plus complet lors de la réunion du Comité exécutif de mars à Bakou. Comme les membres l'ont compris, tel que présenté par Dre Sangenis, il s'agit d'un groupe très dynamique, avec des réunions très régulières. L'idée était de présenter un rapport très complet à Bakou, compte tenu du fait que l'AMA avait reçu des données sur les contaminations couvrant la période de 2020 à 2025 et au-delà. Il s'agissait d'un processus très dynamique. Le groupe se réunirait, comme elle l'avait indiqué, le 15 décembre, avec pour objectif d'examiner les données. Il souhaitait attendre la fin du mandat afin de disposer d'un état des lieux complet de la situation du groupe avant de demander une prolongation ; toutefois, comme l'a indiqué le directeur général, il était très probable qu'une extension soit sollicitée. Il a assuré les membres qu'il existait une communication très dynamique entre les groupes, notamment entre le groupe de travail sur les contaminants et le groupe de travail sur les contaminations. M. Wenzel et lui-même faisaient partie des deux groupes et entretenaient une collaboration très étroite. Il en allait de même pour le groupe de travail sur le dopage involontaire, représenté au sein du groupe de travail sur les contaminations par sa collègue Mme Amanda Hudson. Il existait ainsi un flux constant de communication, essentiel pour traiter cette problématique complexe.

La Dre SANGENIS souhaite remercier le professeur Rabin pour tout le soutien apporté et a exprimé sa reconnaissance au Directeur général pour avoir pris en compte la demande d'une réunion en présentiel, qu'elle considère comme très importante.

D É C I S I O N

Mise à jour du groupe de travail sur les contaminations notée.

- **4.3 Groupe de travail sur l'indépendance opérationnelle des ONAD**

Ayant présenté un rapport détaillé lors de la réunion du Comité exécutif en septembre ainsi qu'un rapport écrit sur les activités du groupe dans l'ordre du jour de cette réunion, MME BENNETT n'a pas jugé nécessaire de faire un long exposé oral devant le Comité exécutif ce jour-là. Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises depuis la réunion de septembre. Depuis lors, il a reçu les réponses à une enquête menée auprès des ONAD avec l'appui du Groupe consultatif d'experts des ONAD, actuellement en cours d'analyse. Le groupe a également sollicité la contribution du Conseil des sportifs, pour laquelle il s'est montré très reconnaissant, sous la forme d'un questionnaire ouvert, bien que les réponses n'aient pas encore été reçues. Suite à l'adoption du Code 2027 et des Standards internationaux le vendredi de cette semaine, les travaux du groupe de travail entreront dans une phase active. Il se réunira la semaine suivante afin d'examiner le Guide sur l'indépendance opérationnelle des ONAD à la lumière du Code révisé, ainsi que pour élaborer toute autre recommandation jugée utile pour l'AMA et pour le système antidopage dans son ensemble, y compris des recommandations pouvant aller au-delà du Guide. Elle a tenu à remercier chaque membre du groupe de travail pour ses contributions et son expertise, qui ont été particulièrement précieuses. Elle a également remercié les membres du personnel de l'AMA ayant apporté leur expertise, et en particulier M. Tom May pour son soutien et son assistance essentiels. Elle est bien entendu disposée à répondre à toute question des membres du Comité exécutif. Le groupe de travail prévoit de présenter un rapport plus détaillé lors de la réunion du Comité exécutif à Bakou en mars de l'année suivante.

Le Dr MUROFUSHI a souhaité, au nom de One Voice, féliciter Mme Bennett et le groupe de travail pour leur travail rigoureux et constructif visant à relever le défi complexe de l'indépendance opérationnelle des ONAD. Il a souligné que cet enjeu est essentiel pour la confiance dans le système antidopage mondial et a salué son leadership continu.

D É C I S I O N

Mise à jour du groupe de travail sur l'indépendance opérationnelle des ONAD notée.

5. Finance

LE PRÉSIDENT signale qu'en raison des contraintes de temps de la réunion de ce jour et de la nécessité d'être efficace, les points 5.1 et 5.2 ne seront pas présentés. Les membres peuvent se référer aux rapports pertinents, y compris à la documentation établie pour la réunion. Il passe au point suivant de l'ordre du jour, à savoir le point 5.3.

- **5.1 Contributions des gouvernements/du CIO**
- **5.2 Comptes trimestriels 2026 (3ème trimestre)**
- **5.3 Prévisions budgétaires pour 2026-2028**

MME TAILLEFER informe les membres qu'elle soumet, pour recommandation au Conseil de fondation, le budget prévisionnel 2026-2028 basé sur une augmentation annuelle des cotisations de 3%. L'augmentation proposée s'appuie sur trois piliers, tels que présentés en septembre : améliorer l'expérience des sportifs, renforcer le système mondial de lutte contre le dopage et accroître l'impact du travail de l'AMA dans les domaines de la science, de l'éducation et des renseignements. Les prévisions reflètent non seulement la réduction budgétaire mise en œuvre l'année précédente, mais aussi une réduction supplémentaire d'un million de dollars identifiée pour 2026 depuis la réunion précédente en septembre. À la suite du dialogue mené lors de la précédente réunion du Comité exécutif, l'AMA a révisé le montant total des investissements supplémentaires estimés pour les trois années suivantes, afin de l'aligner sur les contributions disponibles. En conséquence, les résultats financiers pour 2026-2028 ont été communiqués aux membres dans le document de couverture. Comme les membres ont pu le constater, ils présentent toujours des déficits annuels. Toutefois, les réserves de trésorerie actuelles étaient suffisantes pour préserver la solvabilité et résister aux pressions anticipées sur la trésorerie. En outre, pour la recommandation, il y a eu un ajustement du calendrier des lettres de contribution. Un décalage entre l'émission des lettres en décembre et les cycles budgétaires de certains gouvernements a été observé. Elle a proposé que, dans la mesure du possible, l'AMA envoie des lettres de contribution anticipées en juillet de l'année précédente lorsqu'une augmentation a déjà été approuvée. Par exemple, la facture 2027 ou la lettre de contribution 2027 pourrait être envoyée en juillet 2026, ce qui donnerait aux gouvernements six

mois supplémentaires pour effectuer les paiements. Le calendrier des lettres de contribution pour 2026 est toutefois resté inchangé.

En résumé, cette prévision a permis d'équilibrer l'investissement stratégique et la responsabilité financière, tandis que l'ajustement proposé en termes de calendrier des lettres de contribution a permis d'améliorer l'alignement sur les processus gouvernementaux.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Taillefer pour sa présentation et ouvre le débat sur les commentaires et les questions.

M. PINI remercie Mme Taillefer pour son rapport. Il soutient la recommandation, mais souhaite simplement exprimer sa satisfaction, au nom du Conseil des sportifs, que l'amélioration de l'expérience des sportifs ait été clairement la première priorité de ce cycle budgétaire. Pour les sportifs, c'était plus qu'une ligne stratégique. Elle témoigne d'une réelle volonté de renforcer leur expérience au sein du système antidopage. Les engagements définis dans le plan stratégique, notamment en ce qui concerne l'amélioration des systèmes numériques, le renforcement du soutien confidentiel aux sportifs, l'intégration des considérations relatives aux droits de l'homme et la promotion d'une participation significative des sportifs, constituent autant d'éléments qui améliorent directement la manière dont les sportifs interagissent quotidiennement avec la lutte antidopage. Il a salué cette orientation et l'a considérée comme une étape importante pour garantir que le système continue d'évoluer de manière à protéger les sportifs, à renforcer la confiance et à offrir une expérience plus équitable et positive pour tous. Il a soutenu la recommandation.

M. KEJVAL déclare que le mouvement sportif soutient le principe d'une augmentation annuelle de 3% pour recommandation au Conseil de fondation. L'absence prévue de la contribution des États-Unis continue de préoccuper le Mouvement olympique, qui souhaite voir tous les partenaires autour de la table. Il existait également une attente quant à la réception des trois paiements consécutifs de la Russie. Ceux-ci faisaient partie du budget et pourraient être à risque à l'avenir. Il était important de suivre cela de près.

Le DR MUROFUSHI a salué le rapport complet. Au nom de OneVoice, il a souhaité réaffirmer le soutien continu des gouvernements à l'AMA par le biais de leurs contributions. La stabilité financière est essentielle pour permettre à l'AMA de remplir sa mission et de faire progresser la lutte mondiale contre le dopage dans le sport. Il a également invité l'ensemble des autorités publiques à veiller au paiement en temps voulu de leurs contributions, ce qui est indispensable à la capacité de l'AMA à s'acquitter efficacement de son mandat.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond aux propos de M. Kejval sur la Russie. Il a pu lui assurer que l'AMA était en discussion permanente avec les autorités russes. Un problème technique a empêché de trouver un canal pour recevoir le paiement. Comme il l'a mentionné à plusieurs reprises, l'AMA est, selon les autorités suisses, autorisée à recevoir cet argent, mais doit trouver un canal où les banques, en particulier les banques intermédiaires, sont prêtes à le transférer. La procédure est en cours et il est assez optimiste sur le fait qu'à un moment donné, l'AMA va trouver une solution.

LE PRÉSIDENT demande aux membres, pour le compte rendu, s'ils acceptent de recommander au Conseil de fondation d'approuver, lors de sa réunion du 5 décembre, les prévisions budgétaires 2026-2028 et les ajustements proposés concernant le calendrier des lettres de contribution pour 2027-2028.

D É C I S I O N

Prévisions budgétaires 2026-2028 et ajustements du calendrier des lettres de contribution 2027-2028 à recommander au Conseil de fondation pour approbation.

- **5.4 Projet de budget 2026**

LE PRÉSIDENT informe les membres que Mme Taillefer présentera les chiffres pour l'année suivante.

MME TAILLEFER indique que, conformément aux prévisions budgétaires 2026-2028 qu'elle vient de présenter, elle présente à présent le projet de budget 2026 en vue de sa recommandation au Conseil de fondation. Comme souligné précédemment, ce projet de budget reflétait la mise en œuvre des priorités définies par les recommandations du rapport Cottier ainsi que la vision 2026-2028. Les recettes présentées incluent une augmentation de 3%, hors contribution des États-Unis. Elles comprennent également le premier versement de l'accord de financement de la recherche signé avec le Qatar, attendu en 2026, ainsi que le fonds spécial de recherche résultant de l'appel à manifestation d'intérêt lancé durant l'été. Toutes les autres hypothèses de revenus restent inchangées par rapport à la présentation précédente. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la réduction de 1 million de dépenses mise en œuvre depuis la réunion du Comité exécutif de septembre a été intégrée, tandis que toutes les autres hypothèses ont été maintenues telles qu'elles ont été

présentées précédemment. Le projet de budget présente donc une diminution de la trésorerie par rapport à la version communiquée en septembre, ce qui constitue une perspective plus favorable pour l'AMA. Elle a conclu en soulignant que l'année 2026 serait une année charnière. Elle comprendra les Jeux olympiques et paralympiques de Milano-Cortina, comme les membres le savent, la préparation de l'entrée en vigueur du nouveau Code mondial antidopage en 2027, notamment à travers les quatre symposiums régionaux, ainsi que d'importants travaux préparatoires dans les principaux départements pour la mise en œuvre à la fois du rapport Cottier et de la vision 2026-2028. Cela concluait sa présentation.

M. KEJVAL a déclaré que le mouvement sportif se félicitait de la gestion financière prudente de l'AMA au cours de l'année précédente et en particulier cette année. Il l'a vivement apprécié, car il a permis à l'AMA, en tant qu'organisation, de travailler avec un excédent en raison de sa situation, et il a également soutenu le projet de budget à recommander au Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT remercie M. Kejval pour son commentaire. En l'absence d'autres demandes de parole, il demande aux membres, pour le compte rendu, s'ils sont d'accord pour recommander au Conseil de fondation d'approuver le projet de budget 2026.

D É C I S I O N

Projet de budget 2026 à recommander au Conseil de fondation pour approbation.

6. Gouvernance

- 6.1 Membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation

6.1.1 Composition du Comité exécutif 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL évoque la nomination du Comité exécutif qui sera effectuée par le Conseil de fondation de l'AMA par vote circulaire dans les semaines à venir. Il a indiqué qu'il n'y avait pas de décision à prendre, mais seulement quelques remarques. Tout d'abord, il a souhaité remercier M. Kejval, dont le mandat au sein du Comité exécutif de l'AMA arrivait à son terme. Il l'a remercié pour l'ensemble de son travail. M. Kejval a également été membre du Comité risques et audit. Il a consacré beaucoup d'efforts à cette organisation, et il a exprimé sa reconnaissance pour son aide et ses conseils tout au long de cette période. Il ne fait aucun doute qu'il manquera, mais il espère qu'il sera amené à revenir dans d'autres fonctions. Le Dr Murofushi arrivait également au terme de son mandat, mais avait déjà été proposé pour une reconduction, ce qui ne constituait pas une surprise. Les membres s'en sont dits très satisfaits et il lui a adressé ses félicitations. Cela ferait partie du vote. Enfin, il a souhaité remercier les trois membres indépendants pour leur travail. C'était la première fois que des membres indépendants siégeaient, et il estime que tous ont pu constater la valeur de leur contribution. Il les a remerciés. Tous ont exprimé leur volonté de poursuivre leur engagement. Il est conscient que cela représente un investissement important, et ils ont tous été recommandés par le Comité des nominations pour continuer leurs fonctions. Ils feront partie de la liste des membres du Comité exécutif devant être approuvée par le Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT remercie le directeur général. Il souhaite se faire l'écho des propos du directeur général sur les membres indépendants. Il était très heureux qu'ils poursuivent leur travail, bien sûr, avec le Dr Murofushi également. Il est heureux que le gouvernement japonais l'ait reconduit dans ses fonctions et qu'il poursuive sa mission. Il a salué la contribution significative de M. Kejval, qui s'est toujours montré très coopératif, avec des interventions pertinentes, de l'engagement et de la passion. Il lui manquerait certainement. Toutefois, ils poursuivront bien sûr leur collaboration dans le paysage sportif, éventuellement dans des rôles différents, mais il ne fait aucun doute, au vu de son travail avec l'AMA, que M. Kejval restera toujours très engagé en faveur du sport propre et de l'AMA, en tant que membre de la famille du mouvement sportif.

D É C I S I O N

La composition du Comité exécutif 2026 a été notée.

6.1.2 Composition du Conseil de fondation 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait remarquer que le Conseil de fondation doit également informer la direction de l'identité des membres. Un certain nombre de membres devaient être reconduits, mais l'AMA n'avait pas encore reçu tous les noms. Qu'il s'agisse des autorités publiques ou du mouvement sportif, il invite les membres à encourager leurs collègues du Conseil de fondation à transmettre ces informations dans les plus brefs délais, car il est nécessaire de les communiquer aux autorités suisses en début d'année.

D É C I S I O N

La composition du conseil de fondation 2026 a été notée.

- **6.2 Composition des organes de gouvernance pour 2026**

6.2.1 Nouveaux membres ou renouvellement des membres des comités permanents pour 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a indiqué que les membres disposaient, dans leurs dossiers, de la composition des comités. Le processus avait été respecté. Les membres étaient proposés par les présidents des comités après discussion avec le Président et lui-même. Les membres pouvaient ainsi consulter la composition complète. Il a précisé quelques éléments. Mme Berhane avait déjà déclaré un conflit d'intérêts, mais elle quitterait le Comité des finances et de l'administration, car elle rejoindrait (dans quelques instants, au point 6.3.5.2) le Comité des risques et d'audit pour remplacer M. Kejval. Elle devrait donc quitter le Comité des finances et de l'administration et serait remplacée, pour le reste de son mandat, par Mme Petra Sörling, présidente de la Fédération internationale de tennis de table, ce qui avait été confirmé. Les comités comptaient 71 membres, avec un bon équilibre entre 36 femmes et 35 hommes. On dénombrait 27 sportifs et 15 membres indépendants. La répartition géographique restait en faveur de l'Europe, avec 34 membres. L'Océanie comptait encore 11 membres, ce qui était satisfaisant. L'Asie et l'Afrique manquaient encore de candidats, et il a encouragé les régions à proposer davantage de noms. Il a demandé qu'une décision soit prise afin de nommer officiellement l'ensemble des membres des comités.

LE PRÉSIDENT a constaté qu'il n'y avait pas de demande de parole. Pour le compte rendu, il a demandé si les membres acceptaient d'approuver les nouveaux membres ou les membres reconduits des comités permanents pour 2026.

D É C I S I O N

Les propositions de nouveaux membres ou de renouvellement de membres de comités permanents ont été approuvées.

6.2.2 Composition du Comité de révision de la conformité pour 2026

MME SMITH-GANDER se dit ravie d'être à Busan. Le trajet depuis Perth, en Australie-Occidentale, était assez long, mais le décalage horaire n'était que d'une heure, ce qui lui donnait un avantage sur de nombreux membres. Elle va considérer le rapport qu'elle a remis aux membres comme lu. L'année 2025 a été particulièrement chargée pour le Comité des nominations. De nombreuses nominations importantes avaient été effectuées, mais elle a souligné que le Comité de révision de la conformité était celui qui posait le plus de défis au Comité des nominations. Elle a indiqué que le comité recommandait la nomination de M. Marc Leu en tant que membre indépendant du Comité de révision de la conformité pour un mandat de trois ans.

Ce dont elle souhaite vraiment parler aux membres, c'est de la suggestion faite par le Comité des nominations concernant les changements structurels à apporter au Comité de révision de la conformité. Elle voit le directeur général la regarder et se demander ce qu'elle va dire. On peut parfois considérer que le mandat du Comité des nominations est quelque peu dépassé, mais elle pense que le comité est dans une position unique parce qu'il communique avec de nombreuses personnes sur les besoins des comités et les lacunes en matière de compétences. Elle pense que cela donne au Comité des nominations une perspective unique. Comme elle l'a dit, elle a trouvé que ces questions relatives au Comité de révision de la conformité étaient les plus difficiles, car il s'agissait d'un comité de six personnes avec seulement trois sièges indépendants, et qu'il fallait choisir le président parmi ces sièges indépendants. En d'autres termes, si quelqu'un se trouve dans l'incapacité de se porter candidat à la présidence, peut-être en raison d'une charge de travail ou d'un changement de situation, il est très difficile de planifier la succession d'une présidence en douceur. S'il y a un comité de l'AMA qui, selon elle, mérite et nécessite une succession en douceur, c'est bien le Comité de révision de la conformité. Elle demande aux membres de ne pas interpréter ce qu'elle dit comme suggérant que les informations reçues par le Comité des nominations donnent à ses membres l'impression que ce comité n'est pas performant. Au contraire, il était composé de personnes très compétentes et expérimentées qui contribuaient toutes très généreusement à l'effort antidopage. La nature du travail et les exigences administratives qui s'y rapportent allaient toujours signifier que le nombre de candidats pour le Comité de révision de la conformité serait assez limité. Le Comité des nominations a estimé, d'une certaine manière, qu'il recherchait la perle rare. Dans le cadre de ce processus de recrutement, où deux candidats avaient effectivement été identifiés — et elle a présenté ses excuses au président du Comité d'éthique indépendant pour avoir identifié l'un des membres de son comité comme un candidat approprié — elle a suggéré qu'une attention particulière soit portée à une éventuelle extension du comité et à la possibilité de nommer ce candidat

supplémentaire sans lancer un nouvel appel à candidatures ni un processus de recrutement continu. Elle a estimé qu'il était très important que ces éléments soient portés à l'attention des membres du Comité exécutif et s'est dite disposée à répondre à toute question concernant la recommandation ou ses observations relatives à la structure du Comité de révision de la conformité.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Smith-Gander pour son rapport.

M. LALOVIC a déclaré que le Mouvement olympique soutenait pleinement la reconduction de M. Gourджи à la présidence du Comité de révision de la conformité, ainsi que de M. Petrou en tant que représentant des autorités publiques et la nomination de M. Marc Leu en tant que nouveau membre indépendant du Comité de révision de la conformité. D'autre part, avant d'examiner la proposition du Comité des nominations d'augmenter la taille du Comité de révision de la conformité, il souhaiterait mieux comprendre la raison de l'augmentation de la charge de travail du Comité de révision de la conformité avec la composition actuelle, et savoir si toutes les possibilités ont été explorées afin de faciliter son travail. En outre, quelle était la diversité requise en termes de compétences pour ce comité et le comité a-t-il été en mesure de s'acquitter de la charge de travail existante avec la taille actuelle ? Par ailleurs, une autre préoccupation majeure du mouvement sportif était le manque de diversité culturelle au sein du Comité de révision de la conformité, la diversité régionale ne garantissant en aucun cas la diversité culturelle. Avant d'accepter une augmentation de la taille du Comité de révision de la conformité, le mouvement sportif souhaite comprendre quels sont les principaux défis à relever dans ce domaine et comment ils pourraient être atténués à l'avenir sans augmenter la taille du comité.

MME SMITH-GANDER a accueilli favorablement les questions, qu'elle considérait comme tout à fait pertinentes dans les circonstances. Certaines relevaient davantage du Comité des nominations et du Comité exécutif de l'AMA. Elle a indiqué qu'elle apporterait un éclairage fondé sur les informations dont disposait le Comité des nominations. Elle a estimé que l'augmentation de la charge de travail résultait de l'évolution continue et de la maturité accrue de l'approche de l'AMA en matière de conformité au Code et des exigences qui en découlent, ce qu'elle a considéré comme une évolution positive. Elle a souligné l'existence d'une collaboration étroite entre le comité et le Comité exécutif de l'AMA afin de garantir que ce dernier apporte tout le soutien nécessaire. Aucune indication ne laissait penser que la direction de l'AMA ou le Comité exécutif ne s'engageaient pas de manière appropriée.

Les compétences requises incluent une bonne compréhension des questions de conformité, de l'évaluation du fonctionnement du Code et de la nécessité éventuelle de son amélioration, ainsi que du contrôle de la conformité à celui-ci, mais également une solide expertise juridique. Plusieurs membres du comité disposent d'une formation juridique, ce qui permet d'assurer un équilibre entre l'application du Code et les aspects liés à la conformité. S'agissant de la diversité culturelle, elle a rappelé qu'il s'agissait d'un comité restreint de six membres. Compte tenu du besoin élevé d'expertise en matière de conformité et de droit, il est difficile de garantir en permanence un équilibre optimal entre les différentes dimensions démographiques. Elle a estimé que les observations formulées précédemment par le Directeur général concernant la composition globale des comités de l'AMA étaient pertinentes. Selon elle, ce comité repose nécessairement avant tout sur des critères de compétences. Elle a reconnu que la nomination proposée réduisait l'équilibre entre les genres au sein du comité, mais a exprimé l'espoir que cela puisse être corrigé à l'avenir. Le candidat supplémentaire identifié par le comité permettrait d'y contribuer. Une certaine représentation entre les hémisphères sud et nord est assurée, mais pourrait être renforcée. Elle a également souligné que les pays émergents rencontrent davantage de difficultés pour identifier des profils disposant des compétences requises et du temps nécessaire. Les personnes possédant ce type de compétences disposent souvent de nombreuses opportunités professionnelles et bénéficient d'une rémunération élevée. Identifier des profils, parfois en fin de carrière, disposés à s'engager dans la lutte antidopage constitue un défi supplémentaire. Elle a remercié les membres pour leur compréhension de ces enjeux.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que ce qui est demandé au Comité exécutif, c'est de nommer ce nouveau membre du comité. Pour le mois de mars, il préparera un document sur un siège supplémentaire au sein du comité. La direction de l'AMA pourrait travailler avec Mme Smith-Gander et M. Gourджи sur le raisonnement et la raison d'être, ainsi que sur le coût, afin que les membres puissent disposer de toutes les informations. Et le troisième point soulevé par Mme Smith-Gander est que, si et quand ce siège sera créé, le Comité des nominations a déjà un candidat qu'il aimerait recommander pour ce poste. Il pourrait s'agir d'une troisième étape du processus. Ce jour-là, il est demandé aux membres d'approuver la nomination du membre qui doit être nommé pour l'année suivante, puis le processus se poursuit. Il a entendu exactement ce que Mme Smith-Gander a dit, en particulier la préoccupation concernant la succession et l'assurance d'une continuité, et cela a été pris en compte.

LE PRÉSIDENT rappelle que, pour le compte rendu, il est demandé aux membres de prendre la décision suivante : approuver la nomination de M. Marc Leu en tant que membre indépendant du Comité de révision de la conformité de l'AMA.

D É C I S I O N

Proposition de nomination de M. Marc Leu au Comité de révision de la conformité approuvée.

6.2.3 Mandats des membres du Comité des nominations se terminant en mai 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que le Comité des nominations compte deux membres dont le mandat arrive à échéance : Mme Smith-Gander, qui préside le comité, et la professeure Zalaznik, représentante des autorités publiques. Il a précisé que OneVoice avait déjà informé la direction de son soutien à la reconduction de la professeure Zalaznik, laquelle avait exprimé sa volonté de poursuivre ses fonctions. S'agissant de Mme Smith-Gander, il avait reçu une lettre du comité — sans elle, bien entendu — recommandant sa reconduction. Elle avait également accepté et s'était déclarée disposée à continuer à exercer cette fonction. Leur reconduction devait intervenir en mars ; toutefois, il souhaitait obtenir la confirmation du Comité exécutif qu'il soutenait cette décision et qu'il n'était pas nécessaire d'engager un processus de recherche pour un remplacement.

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires ou des questions à formuler. Il ne constate pas d'objection, donc Mmes Zalaznik et Smith-Gander peuvent poursuivre leur mission, si elles sont d'accord. Il les a remerciés chaleureusement.

D É C I S I O N

Proposition de renommer Mme Smith-Gander et Mme Zalaznik au Comité des nominations en mars 2026 notée.

6.2.4 Composition du Conseil des sportifs pour 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que la composition du Conseil des sportifs est actuellement complète. Le groupe 3, dernier groupe à être déterminé, a été sélectionné par un panel composé du Conseil des sportifs et un représentant du Comité des nominations. Plusieurs sportifs du groupe 3 ont en effet été reconduits dans leurs fonctions, notamment M. Pini, président du Conseil des sportifs, ainsi que la vice-présidente, Mme Ahrens, et MM. O'Leary et Gomez. Ils faisaient déjà partie du Conseil et avaient été reconduits dans leurs fonctions. Trois nouveaux membres ont été sélectionnés : une joueuse de volley-ball du Pérou, une joueuse de water-polo d'Australie et une joueuse de squash d'Écosse. Ils rejoindraient tous le Conseil pour 2026. L'étape suivante pour ce comité est qu'en 2026, il devra formellement nommer ou reconduire le président et le vice-président. Il s'agirait d'une élection virtuelle et d'une élection pour désigner les deux membres du comité au Conseil de fondation de l'AMA. Cela se produira également à ce moment-là. Tout était en place pour que le Conseil des sportifs soit constitué pour 2026.

LE PRÉSIDENT remercie le directeur général pour cette mise à jour.

D É C I S I O N

Composition du Conseil des sportifs 2026 notée.

6.2.5 Composition du groupe consultatif d'experts sur les ONAD pour 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique qu'il y a eu une élection pour les membres du groupe consultatif d'experts sur les ONAD. Les membres avaient la liste dans leur dossier. Il y avait un nombre assez important de nouveaux membres. Deux nouveaux membres sont d'Afrique, l'un d'Égypte et l'autre de Tunisie. Pour la région des Amériques, il y avait un nouveau pays, le Brésil. Trois nouvelles personnes sont venues s'ajouter, bien que les pays soient restés les mêmes : la Corée, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il sera également nécessaire d'élire un président et un vice-président, car cela aura un impact sur le Conseil de fondation. Le président et le vice-président siègent au Conseil de fondation. Ils avaient indiqué qu'ils le feraient en mars lors d'une réunion en personne. Par conséquent, l'élection aurait lieu en mars et il disposerait alors des noms. Le Conseil de fondation ne se réunira pas avant la fin de l'année, ce qui n'est pas un problème.

LE PRÉSIDENT remercie le directeur général pour cette mise à jour.

D É C I S I O N

La composition du groupe consultatif d'experts sur les ONAD pour 2026 a été notée.

- 6.3 Rapports annuels des Comités permanents et spéciaux

6.3.1 Conseil des sportifs

M. PINI a indiqué qu'il considérait le rapport comme lu. Toutefois, il a souhaité apporter une brève mise à jour sur quelques points. La veille, le Conseil des sportifs s'était réuni pour sa deuxième réunion en présentiel et la dernière de l'année. Il s'agissait d'une session très productive. Le Conseil des sportifs a entendu une présentation du Département Renseignements et enquêtes par M. Younger, ainsi qu'une mise à jour sur la Liste des interdictions par le professeur Rabin. D'autres présentations et mises à jour ont été faites, notamment sur ADAMS et l'application mobile de localisation, avec une démonstration et un point sur la situation actuelle. Des échanges ouverts ont également eu lieu avec la direction. Il a remercié Mme Yang et le Directeur général pour le temps consacré à écouter le Conseil des sportifs et à entendre les préoccupations de ses membres. Une grande partie de la réunion de la veille a été consacrée à la révision du plan du Conseil des sportifs, que les membres retrouveront dans le rapport. Le plan d'action initial arrivait à échéance cette année, et le Conseil des sportifs prévoit de travailler en étroite collaboration avec le plan stratégique 2025-2029. Le Conseil a également finalisé la révision de la Déclaration des droits antidopage des sportifs, à la suite des nombreux retours reçus en septembre. Il a indiqué qu'il reviendrait sur ce point à l'ordre du jour 10. Il a tenu à remercier sincèrement Mme Samardžić-Marković pour son leadership dans le cadre de l'évaluation initiale de l'impact sur les droits de l'homme. Plusieurs membres du Conseil des sportifs ont été activement impliqués dans ce groupe consultatif, et il a salué la qualité, la transparence et la rigueur du processus, se disant dans l'attente du rapport final qui serait présenté lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport.

Concernant les nominations du groupe trois, il a remercié les membres du panel de sélection, MM. Kayange, Emonyi et Ćosić, ainsi que le Comité des nominations, pour le travail rigoureux accompli dans le cadre d'un processus particulièrement exigeant. Enfin, comme il l'avait mentionné — et en restant bref — en référence aux élections du président, du vice-président et des membres du Conseil de fondation évoquées par le Directeur général, si cela devait constituer son dernier rapport en tant que président dans le cadre de son mandat actuel, il a souhaité exprimer sa sincère reconnaissance. Il a indiqué que cela avait été un véritable honneur de représenter la voix des sportifs au sein de cette structure de gouvernance, pour la première fois en tant que membre du Conseil des sportifs occupant cette fonction, et a souligné les progrès réels accomplis en matière de leadership centré sur les sportifs au sein de l'AMA.

LE PRÉSIDENT remercie vivement M. Pini. Il souhaite faire un petit commentaire. La veille, la réunion avec le Conseil des sportifs avait été très agréable. Il n'a pu que répéter qu'elle était toujours très informative et très engageante. Il doit dire que les dirigeants de l'AMA ont eu beaucoup de chance avec ce Conseil des sportifs, car il s'agissait d'un groupe de personnes très engagées qui, sous la direction de M. Pini et de Mme Ahrens, ont apporté beaucoup de valeurs et de remarques positives sur l'antidopage. C'était vraiment un grand plaisir de travailler avec eux, même s'il savait très bien que la tâche n'était pas facile, mais avec un soutien solide et une attitude vraiment positive, il était beaucoup plus facile pour les dirigeants de l'AMA de faire face à toutes les difficultés. Il les a donc remerciés pour leur travail acharné.

D É C I S I O N

Le rapport du Conseil des sportifs est noté.

6.3.2 Comité de révision de la conformité

LE PRÉSIDENT constate que, pour le point 6.3.2, M. Gourджи prendra la parole dans le cadre de son rapport de conformité plus tard dans la réunion. Pour les quelques points suivants, il ne prévoit aucune présentation ou discussion, y compris pour les points 6.3.3 et 6.3.5. Toutefois, comme cela a été mentionné au début de la réunion, les membres auront l'occasion de poser des questions à la fin de la réunion.

6.3.3 Comité d'éthique indépendant

6.3.4 Comité des nominations

6.3.5 Comité risques et audit

6.3.5.1 Mandat du Comité risques et audit

M. KEMP informe les membres qu'ils verront dans leurs dossiers une proposition de modification des termes de référence pour le Comité risques et audit. Pour résumer ces modifications, les termes de référence révisés tiennent compte du rôle de l'auditeur interne, désormais intégré aux activités de l'AMA. L'auditeur interne relève actuellement du Comité risques et audit, et les termes de référence prévoient que ce comité approuve le plan d'audit fondé sur les risques établi chaque année par l'auditeur interne. En outre, le Comité risques et audit a actuellement un rôle à jouer dans l'examen des conclusions de l'auditeur interne et dans l'examen des contrôles

suggérés par l'auditeur interne, ainsi que de toute action corrective jugée nécessaire dans les opérations de l'AMA.

M. DE VOS déclare que le mouvement sportif accueillait favorablement ces nouveaux termes de référence, car ils permettront à l'auditeur interne d'exercer ses fonctions avec une plus grande indépendance vis-à-vis de l'administration. Il a exprimé son soutien à cette proposition.

LE PRÉSIDENT demande aux membres, pour le compte rendu, s'ils acceptent de recommander au Conseil de fondation d'approuver les modifications proposées aux termes de référence du Comité risques et audit.

D É C I S I O N

Termes de référence du Comité risques et audit à recommander au Conseil de fondation pour approbation.

6.3.5.2 Nomination d'un membre du Comité exécutif au Comité risques et audit

LE PRÉSIDENT a indiqué que les membres connaissaient déjà le fond de ce point. Celui-ci avait déjà été discuté, mais il souhaitait néanmoins le formaliser pour le compte rendu. Comme les membres s'en souviennent, le mandat de M. Kejval au sein du Comité exécutif prendra fin à la fin de l'année, sans possibilité de reconduction, puisqu'il aura atteint la durée maximale de neuf ans conformément aux Statuts. En conséquence, son mandat au sein du Comité risques et audit prendra également fin le 31 décembre de cette année. Conformément au Règlement de gouvernance, il avait écrit à l'ensemble des membres afin de leur demander soit d'exprimer leur intérêt pour être nommé en tant que représentant du Comité exécutif au sein du Comité risques et audit, soit de se coordonner pour proposer la candidature de l'un de leurs collègues. En novembre, il avait été informé que la nomination de Mme Dagmawit Berhane était soutenue par les autorités publiques, la présidence du Conseil des sportifs et le mouvement sportif. Aucune autre candidature n'ayant été reçue, il a proposé que le Comité exécutif approuve sa nomination afin de terminer le mandat de M. Kejval au sein du Comité risques et audit, du 1er janvier 2026 au 21 septembre 2027. Il s'agissait d'une décision à prendre. Pour le compte rendu, il a demandé si les membres acceptaient d'approuver la nomination de Mme Berhane en tant que représentante du Comité exécutif au sein du Comité risques et audit de l'AMA.

M. DE VOS a exprimé un fort soutien à la nomination de Mme Berhane au nom du mouvement sportif. Il a également saisi cette occasion, ayant omis de le faire précédemment, pour remercier M. Kejval pour l'excellent travail accompli, non seulement au sein du Comité des risques et d'audit, mais également en tant que membre du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT remercie à nouveau M. Kejval et félicite Mme Berhane pour son nouveau poste.

D É C I S I O N

Proposition de nommer Mme Dagmawit Berhane en tant que représentante du Comité exécutif au sein du Comité risques et audit de l'AMA approuvée.

6.3.5.3 Plan d'audit interne basé sur les risques

M. GILL se réjouit d'être présent ce jour-là pour présenter le premier plan d'audit interne fondé sur les risques.

Il a précisé qu'il donnerait un aperçu des éléments qu'il souhaitait couvrir. Le premier point concernait la méthodologie utilisée pour élaborer le plan d'audit fondé sur les risques. Enfin, il présenterait un aperçu des projets à un niveau général pour les deux années suivantes, à savoir 2026 et 2027. S'agissant de la méthodologie, l'élaboration du plan a été guidée par l'Institute of Internal Auditors, une organisation largement reconnue qui établit des normes pour les auditeurs internes certifiés, tels que lui-même. Les premières étapes du plan ont consisté à définir et à prioriser l'univers d'audit. Par définition, l'univers d'audit comprend toute activité, fonction ou initiative menée au sein de l'AMA susceptible de faire l'objet d'un audit. Cette étape a été réalisée à travers un examen approfondi de la documentation, ainsi que des consultations avec la direction et le personnel. Une fois cette étape achevée, une évaluation des risques a été réalisée sur l'ensemble de l'univers d'audit afin d'identifier les domaines présentant un niveau de risque plus élevé et nécessitant une priorisation. Les facteurs pris en compte incluaient notamment la matérialité (c'est-à-dire le niveau de budget alloué à certaines activités), le risque potentiel de fraude, la complexité des processus, ainsi que l'impact interne et externe que certaines activités peuvent avoir sur l'objectif de l'AMA d'être un leader dans la lutte antidopage dans le sport. Les projets d'audit ont ensuite été sélectionnés de manière stratégique. Les projets retenus ont été croisés avec les risques organisationnels de l'AMA afin de garantir une couverture adéquate. Enfin, le plan d'audit fondé sur les risques a d'abord été approuvé par le Comité risques et audit, puis par le Directeur général.

La diapositive suivante donne un aperçu des audits à réaliser pour les deux années suivantes, à savoir 2026 et 2027. Il y aurait en moyenne quatre audits sur ces deux années. Il a souligné que chaque audit était différent en termes de taille, d'étendue et d'objectif. Un résumé général sera fourni. Enfin, il existait une liste de réserve des audits que les membres pouvaient consulter. La liste de réserve comprenait d'autres domaines d'audit considérés comme présentant un risque élevé. Mais ils étaient là au cas où il y aurait une capacité ou une bande passante potentielle de son côté pour les mener à bien s'il restait du temps pour ceux de 2026 et 2027. Les audits sélectionnés sont tous liés aux catégories de risques de l'AMA. Dans le cadre de la gestion des risques mentionnée par M. Kemp, il existe quatre domaines de risque à un niveau élevé : le risque financier, le risque opérationnel, le risque de réputation et le risque lié à la cybersécurité et aux technologies de l'information. Ils noteraient que, pour le risque opérationnel, la plupart ou la totalité de ces audits ont porté sur ce risque. Il a expliqué que, de manière générale, les audits internes se concentrent sur les risques opérationnels à travers l'évaluation de la conformité opérationnelle aux politiques et procédures, ainsi que des mécanismes de reporting, de suivi, de gouvernance et de supervision, ainsi que de la gestion des ressources.

Le premier audit prévu pour 2026 portera sur les processus de bons de commande et la gestion des contrats. Les activités contractuelles représentant une part importante des dépenses de l'AMA, l'audit examinera la manière dont les fournisseurs sont identifiés, sélectionnés et rémunérés, ainsi que les dispositifs de reporting et de contrôle en place concernant la gestion des coûts et des dépenses liées aux contrats attribués. Il a également précisé que l'audit porterait sur le principe du rapport qualité-prix, en vérifiant dans quelle mesure ce principe est pris en compte dans l'attribution des contrats.

L'audit suivant, sans surprise compte tenu de l'importance du domaine, concernera la gestion des résultats et des contentieux. Cet audit a été sélectionné en raison de son importance et de sa complexité dans les opérations de l'AMA. Il s'aligne également sur une priorité du Comité risques et audit, déjà évoquée lors de la réunion du Comité exécutif à Riyad. L'audit portera notamment sur les procédures d'appel et de contentieux, en examinant les critères de prise de décision appliqués. Les principales questions seront les suivantes : ces critères sont-ils appliqués de manière cohérente ? Comment sont-ils documentés ? Et quel est le processus de gouvernance associé ?

Le projet suivant pour 2026, qui découle de la priorité renouvelée du Président visant à renforcer la supervision des signataires, concerne l'audit du cadre d'audit de conformité. Cet audit portera sur la méthodologie appliquée aux audits de conformité réalisés auprès des signataires, en examinant la manière dont les décisions sont prises, la conduite des audits, la documentation produite ainsi que les éléments de preuve recueillis pour conclure à des situations de conformité ou de non-conformité. Il existe bien entendu une attente générale de s'assurer que ces éléments sont alignés avec les exigences du Code.

Le dernier audit prévu pour 2026 portera sur les subventions de recherche scientifique. Il visera à évaluer si ces subventions sont administrées de manière équitable, notamment en examinant si les demandes sont évaluées de façon cohérente, comment les décisions sont prises, et enfin, comment l'AMA assure le suivi des dépenses par rapport aux livrables fournis par les bénéficiaires.

Pour 2027, le premier audit concernera l'examen des financements privés et des partenariats. Revenant à la remarque du Dr Murofushi sur la nécessité d'assurer un alignement avec les valeurs et la mission de l'AMA, cet audit portera sur les processus en place en matière de financements privés et de partenariats. Il visera à vérifier que l'AMA s'engage dans des partenariats conformes à ses valeurs et qu'un processus de diligence raisonnable est appliqué de manière cohérente, en intégrant des considérations fondées sur les risques. Enfin, l'audit examinera également la manière dont l'AMA évalue les bénéfices découlant de ces partenariats ou accords de financement.

Le second projet pour 2027 portera sur l'audit des dépenses de déplacement. Il s'agit manifestement d'un poste de coût important dans les opérations de l'AMA. Cet audit constituera un contrôle de conformité relatif au remboursement des frais du personnel et de la direction de l'AMA, afin de vérifier que ces remboursements sont effectués conformément aux politiques et procédures applicables en matière de déplacements, d'hospitalité et d'hébergement. Les déplacements locaux seront exclus, l'accent étant mis sur les déplacements internationaux.

L'audit suivant portera sur le cadre de contrôle de gestion d'ADAMS. Il s'agira probablement de l'audit le plus important pour 2027. ADAMS étant de plus en plus une application essentielle pour l'AMA, cet audit visera à s'assurer que des contrôles appropriés sont en place en matière d'infrastructure informatique et de sécurité des données collectées. Les domaines examinés pourraient inclure la gestion des accès, afin de vérifier que les droits d'accès sont appropriés selon les différents profils dans ADAMS ; l'intégrité et la qualité des données, afin de s'assurer que des contrôles adéquats existent pour éviter les données incomplètes et que des mécanismes d'évaluation sont en place ; les plans de continuité des activités et les procédures de reprise après sinistre, afin de vérifier qu'en cas d'incident, des plans actualisés et testés permettent une reprise rapide des

opérations ; et enfin les interdépendances avec d'autres applications, ADAMS s'appuyant sur plusieurs systèmes connexes.

Le dernier audit pour 2027 portera sur les subventions de recherche en sciences sociales. Il sera similaire celui prévu pour les subventions de recherche scientifique en 2026. Il visera à examiner la manière dont les demandes sont évaluées, documentées, attribuées, ainsi que la manière dont l'AMA assure leur suivi dans la durée.

La diapositive suivante concernait la liste de réserve, présentant l'objectif préliminaire de chaque audit. Il a précisé que ces audits ne seraient réalisés que si les capacités disponibles le permettaient. Dans le cas contraire, ils seraient réévalués dans le cadre de la mise à jour semestrielle du plan d'audit fondé sur les risques. Cela concluait sa présentation.

LE PRÉSIDENT a salué ce rapport et cette présentation très complets.

MME BERHANE a exprimé sa gratitude au nom du mouvement sportif pour la première proposition d'audit interne et la proposition du CRA. Elle a également pris note du fait que, dans la présentation, il a été décidé de suivre la norme la plus élevée, bien qu'elle ne soit pas obligatoire. Mais cela a permis de bien comprendre et de faire comprendre que l'AMA prenait la question au sérieux et a également renforcé la crédibilité de l'ensemble du processus. Elle souhaite profiter de cette occasion pour dire qu'elle apprécie qu'il ait été décidé de suivre les normes les plus élevées dans ce domaine. Deux demandes ont été formulées par le mouvement sportif, dont l'une concernait la publication du résumé et des recommandations de l'audit. La seconde concernait l'audit de la recherche scientifique et sociale, qui devait également être pris en compte dans les mesures d'impact, lors de l'audit. En outre, le mouvement sportif a également demandé à l'auditeur interne et au comité risques et audit de lui donner l'assurance qu'ils disposaient de ressources suffisantes pour mandater le soutien et l'expertise externe nécessaires à l'accomplissement de leur travail. Pour la réputation de l'AMA et la crédibilité de l'audit, il était important que l'expertise externe, en particulier pour soutenir le Code de l'AMA et le processus des standards internationaux, agisse de manière indépendante et soit perçue comme telle.

M. GILL a accueilli favorablement la remarque. En ce qui concerne le résumé des recommandations issues de l'audit ainsi que les audits relatifs aux subventions, il a indiqué qu'il s'agissait effectivement d'un point qu'il pouvait examiner. Il a précisé qu'il n'était pas encore entièrement certain du processus à suivre, mais qu'il s'engageait à se pencher sur la question. S'agissant du recours à une expertise externe, cela faisait déjà partie de ses réflexions ainsi que de celles du Directeur général. Des discussions avaient eu lieu à ce sujet, notamment sur la valeur ajoutée que pourraient apporter des experts indépendants pour certains audits. Il a confirmé que cette option était à l'étude, avec la possibilité de faire appel à des experts externes lorsque nécessaire. Il a ajouté que cela serait fait de manière stratégique, afin de garantir la meilleure valeur ajoutée possible dans la réalisation des audits.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a indiqué que, s'agissant de la demande visant à rendre ces éléments publics, la question devait être examinée avec prudence et en tenant compte des meilleures pratiques en la matière. Il ne souhaiterait pas que cet exercice, dont l'objectif est d'améliorer les processus internes, d'assurer la transparence et d'être mené en collaboration avec le Comité risques et audit, devienne une source d'attention médiatique à chaque audit, ce qui serait contre-productif par rapport aux objectifs poursuivis par l'AMA. Il a précisé qu'il était possible que le Comité exécutif soit informé de ces éléments, certains pouvant figurer dans les procès-verbaux, mais qu'il ne pouvait pas s'engager à les rendre publics.

D É C I S I O N

La mise à jour du plan d'audit interne basé sur les risques a été notée.

6.3.6 Comité Éducation

LE PRÉSIDENT a indiqué que, une fois encore, les membres s'appuieraient uniquement sur les rapports écrits pour les points 6.3.6 et 6.3.7.

6.3.7 Comité Finance et administration

6.3.7.1 Termes de référence du Comité Finance et administration

MME TAILLEFER informe les membres que deux modifications des termes de référence, proposées par des membres du Comité Finance et administration, étaient soumises. Comme indiqué dans le document de présentation, la première modification introduit un mécanisme de notification hors session. Les membres seraient informés rapidement en cas d'évolution de la situation financière ou de survenance de problèmes, compte tenu du fait que le Comité Finance et administration ne se réunit généralement en présentiel qu'une fois par an. La seconde modification clarifie le champ de compétence du comité, en affinant sa mission, ses

objectifs et ses attributions afin de se concentrer spécifiquement sur les activités et politiques financières. Cela concluait sa présentation.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Taillefer pour sa présentation. Il demande aux membres s'ils acceptent d'approuver les modifications proposées par le Comité Finance et administration à ses termes de référence, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2026.

D É C I S I O N

Approbation des amendements proposés aux termes de référence du Comité Finance et administration.

6.3.8 Comité Santé, médecine et recherche

LE PRÉSIDENT déclare que les membres s'appuieront uniquement sur le rapport écrit

- 6.4 Nominations au Conseil de fondation de l'ITA

LE PRÉSIDENT indique qu'il traiterai ce point. Pour le compte rendu, il s'agissait d'une décision à prendre. Comme les membres peuvent s'en souvenir des réunions précédentes, les mandats de trois membres du conseil de l'ITA arrivaient à échéance cette année, sans possibilité de renouvellement, puisqu'ils avaient atteint la durée maximale autorisée. Il s'agissait de la présidente indépendante, du membre représentant les fédérations internationales et d'un membre indépendant. En conséquence, en mars, le Comité exécutif avait mandaté le Comité des nominations pour examiner les qualifications des candidats proposés. Ainsi, en octobre, l'AMA avait été informée des trois candidatures suivantes : M. Jacques Antenen en tant que président indépendant pour remplacer la Dre Valérie Fourneyron, M. Ingmar De Vos en tant que représentant des fédérations internationales pour remplacer M. Francesco Ricci Bitti, et le professeur docteur Mao Yuan en tant que membre indépendant pour remplacer le professeur Chen. S'agissant d'un point soumis à décision, il a demandé aux membres, pour le compte rendu, s'ils acceptaient d'approuver la recommandation du Comité des nominations visant à procéder à ces trois nominations au conseil de l'ITA, avec une prise de fonction en janvier 2026.

Il a remercié les membres et félicité les nouveaux membres nommés. Avant d'annoncer une courte pause, il a souhaité profiter de l'occasion pour dire quelques mots au sujet de la Dre Fourneyron, qui terminait actuellement son mandat en tant que présidente du conseil de l'ITA. Elle est engagée depuis de nombreuses années dans le mouvement du sport propre à différents titres, notamment en tant que ministre des Sports du gouvernement français, représentante de l'Europe au Comité exécutif de l'AMA, puis présidente du conseil de l'ITA. Il a tenu à féliciter la Dre Fourneyron pour ses réalisations et à la remercier pour son engagement continu en faveur du sport propre. Il a indiqué qu'un témoignage de reconnaissance lui serait remis lors de la réunion du Conseil de fondation prévue le vendredi.

D É C I S I O N

Approbation des nominations proposées au Conseil de fondation de l'ITA.

7. Juridique

- 7.1 Mise à jour sur la rétention volontaire des contributions au budget de l'AMA par les gouvernements

M. WENZEL a indiqué que les membres disposaient du document dans leurs dossiers et qu'il serait donc bref. À titre de rappel, peu avant la précédente réunion à Prague, l'AMA avait reçu l'avis du Comité des conseillers juridiques en droit international public du Conseil de l'Europe (CAHDI). Il n'avait pas eu le temps de l'examiner en détail avant cette réunion. Cet avis figurait également dans la documentation des membres.

Comme indiqué dans le document, le groupe de discussion s'était réuni à la mi-novembre pour examiner cet avis et discuter plus largement de la question des conséquences liées à la rétention volontaire des contributions. Selon lui, il a été jugé encourageant par l'ensemble des participants que l'avis du CAHDI reconnaisse l'existence d'un engagement des États parties, inscrit dans le cadre juridique international, de verser des contributions à l'AMA, ces paiements n'ayant pas un caractère volontaire. Il a également été considéré comme positif que cet avis reconnaisse la possibilité pour l'AMA d'imposer des conséquences en cas de non-versement volontaire de ces contributions. Le groupe de discussion a examiné en détail un passage de l'avis du CAHDI qui semblait suggérer que les conséquences que l'AMA pourrait imposer seraient limitées à son cadre institutionnel interne. Cet avis ne précisait pas la portée exacte de ce cadre interne, évoquant seulement quelques exemples, tels que la suspension des droits de vote ou l'exclusion des organes de

gouvernance. Toutefois, et cela a été souligné lors de la réunion, l'avis ne fournissait aucune base juridique justifiant une telle limitation, ni référence à un texte de loi, un traité ou une jurisprudence

Lors de la réunion de mi-novembre, l'AMA avait informé le groupe qu'elle avait sollicité l'avis de deux experts reconnus en droit international public afin d'examiner la proposition issue du groupe de discussion ainsi que l'avis du CAHDI. À la date de cette réunion, l'AMA n'avait pas encore reçu leur analyse écrite. Celle-ci a été reçue quelques jours plus tard et immédiatement transmise aux membres du groupe. Ce document sera partagé avec le Comité exécutif après discussion au sein du groupe, qui devait se réunir à nouveau dans la semaine. Sans entrer dans le détail, la conclusion de ces experts est qu'il n'existe aucun obstacle à l'imposition de conséquences allant au-delà du cadre interne de l'AMA. Si l'avis du CAHDI suggère une limitation, les experts mandatés par l'AMA ne partagent pas cette interprétation. Comme l'a indiqué de manière constante la direction de l'AMA, pour être efficaces et dissuasives, les conséquences doivent aller au-delà du cadre interne, notamment en incluant des mesures liées aux grandes manifestations sportives, considérées comme essentielles. Le groupe de discussion, désormais en possession de cette analyse, devait se réunir à nouveau dans la semaine, puis éventuellement au début de l'année suivante. L'objectif est de pouvoir présenter une proposition concrète lors de la réunion du Comité exécutif de mars.

M. DE VOS remercie M. Wenzel pour son rapport. Il a bien entendu exprimé son soutien aux travaux en cours du groupe de discussion et s'est félicité de constater que les avancées se poursuivaient. Il a particulièrement salué l'avis du CAHDI. Il a indiqué espérer qu'il soit désormais clairement établi que le financement de l'AMA n'est pas facultatif, mais constitue bien une obligation et une responsabilité pour toutes les parties. Au nom du mouvement sportif, il a exprimé l'espoir que cela mette fin aux discussions récurrentes du passé et s'est dit confiant quant au fait que cet avis permettra d'éviter leur réapparition à l'avenir, ce qui est essentiel pour l'organisation. Il a également soutenu les travaux du groupe de discussion concernant l'examen des conséquences, notamment en ce qui concerne les manifestations internationales, et la possibilité d'exclure des processus de candidature ou d'attribution les pays qui retiennent volontairement leurs contributions. Toutefois, il a souhaité préciser clairement — et il estime que cela avait été mentionné — que ces mesures ne pourraient s'appliquer qu'aux manifestations internationales faisant l'objet d'un processus de candidature et attribuées par les organisations sportives internationales, telles que les championnats du monde ou les Jeux. Elles ne pourraient pas s'appliquer aux événements réguliers et récurrents se tenant dans les pays concernés, car cela aurait un impact économique négatif important non seulement pour les organisateurs, mais aussi pour les événements eux-mêmes et les sportifs. Même pour des événements internationaux, il a rappelé que les sportifs nationaux y participent généralement en proportion plus élevée que les sportifs étrangers. De ce point de vue, il a estimé qu'il était essentiel de préciser, au nom des fédérations internationales, que ces mesures ne devraient concerner que les événements soumis à un processus de candidature, et non les événements réguliers organisés dans le pays concerné.

Le DR MUROFUSHI a accueilli favorablement le rapport complet. Au nom de OneVoice, il souhaite reconnaître et saluer le travail constructif et les discussions positives menées par le groupe de discussion sur cette question importante, et il invite l'AMA à suivre une procédure claire et transparente. En particulier, il a demandé que le mémorandum préparé par les experts externes en droit international public soit partagé avec les membres du Comité exécutif dès que possible afin de permettre un examen approfondi.

M. WENZEL prend note des observations de M. De Vos et du Dr Murofushi. Il a indiqué ne pas être en désaccord avec les points soulevés. S'agissant des conséquences liées aux événements, telles qu'actuellement formulées dans le dispositif, elles concernent l'impossibilité d'attribuer des événements dans le cadre d'un processus d'appel à candidatures. Il ne pensait pas que cela s'appliquerait à des événements se tenant systématiquement, pour une raison quelconque, dans le même pays. Il a toutefois indiqué qu'il examinerait la formulation afin de s'assurer qu'elle soit parfaitement claire, ce qui correspond bien à l'objectif recherché. Il a également précisé que l'intention était de permettre la discussion du mémorandum. Il prévoyait de se réunir cette semaine avec les membres présents sur place, puis de partager ce document au plus tard avant la réunion de mars, voire plus tôt.

LE PRÉSIDENT déclare que l'objectif était de finaliser définitivement ce point lors de la prochaine réunion du Comité exécutif en mars et de disposer d'un document prêt permettant aux membres de prendre une décision concernant les conséquences liées à la rétention des contributions.

D É C I S I O N

Mise à jour de la rétention volontaire des contributions au budget de l'AMA par les gouvernements.

- 7.2 Enquête du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

M. WENZEL rappelle le caractère confidentiel et sensible de cette question, étant donné que l'enquête est en cours et qu'il existe une possibilité de litige. Il a tenu à rappeler l'importance de la confidentialité en la matière. Les membres ont reçu un document sur l'enquête du CPVP (Commissariat à la protection de la vie privée du Canada). Compte tenu de l'importance de la question, il a souhaité rappeler quelques éléments de contexte et des éléments saillants. L'AMA faisait depuis un certain temps l'objet d'une enquête du CPVP, qui résultait d'une plainte selon laquelle les dispositions du Code autorisant l'usage de données antidopage dans ADAMS à d'autres fins non liées au dopage (qu'il qualifie d'objectifs secondaires), telles que l'admissibilité en fonction du sexe, enfreignaient la loi canadienne sur la protection des données et... la loi canadienne sur la protection des données, comme indiqué précédemment lors de la réunion de Prague, l'AMA a fait valoir que, tout d'abord, l'affaire ne relevait pas de la compétence du CPVP, notamment parce que les usages secondaires de ces données avaient été effectués par des organisations, des organisations antidopage, pour la plupart, bien sûr, en dehors du Canada et qu'elles avaient été soumises aux lois applicables dans les pays concernés. Elle a également fait valoir qu'en tout état de cause, tout traitement ou usage par l'AMA était conforme à la loi canadienne sur la protection des données et a souligné que le Code n'autorisait pas positivement l'usage des données à ces fins secondaires, mais précisait simplement que, si cela était fait par les signataires conformément aux lois applicables, il ne s'agirait pas d'une violation du Code à des fins de conformité.

[La discussion qui suit ayant trait à une procédure judiciaire en cours, elle est expurgée de la version publique du présent procès-verbal. Les membres ont examiné la question et ont décidé à l'unanimité qu'il était dans l'intérêt de l'AMA de rechercher, si possible, une solution non contentieuse à l'enquête du CPVP].¹

D É C I S I O N

Proposition de rechercher, si possible, une solution non contentieuse à l'enquête du CPVP approuvée.

8. Contrôle

- 8.1 Révision du Document technique pour les analyses spécifiques par sport

M. RICKETTS informe les membres qu'ils sont saisis de propositions de modifications au Document technique pour les analyses spécifiques par sport, également appelé DTASS, version 11, recommandées par le Groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques de l'AMA. À titre de contexte, le DTASS est un document obligatoire de niveau 2 qui définit les niveaux minimaux d'analyse, par sport et discipline, pour certaines substances interdites qui ne font pas partie de l'analyse standard des échantillons d'urine. En résumé, trois domaines de modification étaient proposés. Le premier concernait l'alignement du DTASS avec le Document technique révisé relatif aux échantillons de sang séché (DBS), approuvé par le Comité exécutif en septembre de cette année. Les échantillons DBS analysés pour les facteurs de libération de l'hormone de croissance ou les agonistes des récepteurs de l'érythropoïétine (EPO) seraient désormais inclus dans les calculs des autorités de contrôle afin de satisfaire aux niveaux minimaux d'analyse pour ces substances. Le deuxième domaine de modification concernait une mise à jour annuelle portant sur plusieurs sports et disciplines figurant dans les annexes du DTASS. Cette mise à jour faisait suite à des demandes de plusieurs fédérations internationales indiquant soit la création de nouveaux sports ou disciplines nécessitant des niveaux minimaux d'analyse, soit des modifications de dénomination de disciplines existantes. Le troisième domaine concernait le développement des sports électroniques. Le DTASS précise que les niveaux minimaux d'analyse s'appliquent à tout sport ou discipline disposant d'une version esport physique. À titre d'exemple, il a mentionné une compétition de cyclisme sur vélo stationnaire dans un environnement virtuel. Cette approche repose sur le fait que ces disciplines présentent des exigences physiologiques et des risques d'utilisation de substances interdites similaires à ceux du sport réel. Cela concluait sa présentation des modifications du DTASS. Il s'est dit disposé à répondre à toute question ou observation.

LE PRÉSIDENT remercie M. Ricketts et demande aux membres s'ils acceptent d'approuver la version 11 du Document technique pour les analyses spécifiques par sport.

D É C I S I O N

Approbation de la version 11 du DTASS.

¹ Le cas échéant, les autres références à ces procédures judiciaires dans le présent procès-verbal ont été supprimées ou résumées.

- 8.2 Standard international pour les contrôles et les enquêtes 2026

M. RICKETTS indique que, dans le cadre de la révision du Standard international pour les contrôles et les enquêtes 2027 et suite aux recommandations du groupe de travail de l'AMA sur le Passeport biologique de l'athlète hématologique, fondées sur les résultats de recherches concernant la stabilité des paramètres sanguins après l'exercice ainsi que sur les enseignements tirés de nombreuses années de mise en œuvre du programme actuel, il était proposé de réduire le temps d'attente pour les sportifs devant fournir un échantillon sanguin pour le module hématologique du PBA après un entraînement ou une compétition, de deux heures à 60 minutes. En outre, ce délai d'attente de 60 minutes après un entraînement ou une compétition, avant le prélèvement, s'appliquerait également à tous les échantillons sanguins collectés dans des tubes de sérum pour les autres modules du PBA. Étant donné que cette réduction du temps d'attente présente des avantages significatifs pour les sportifs et le personnel de prélèvement — notamment une réduction du temps passé dans les stations de contrôle du dopage et des coûts pour les autorités de prélèvement —, l'équipe de rédaction du Standard ainsi que le Groupe consultatif d'experts en contrôles stratégiques ont recommandé une mise en œuvre anticipée de cette modification, avant le 1er janvier 2027.

Concernant le calendrier de mise en œuvre, il a indiqué avoir échangé avec l'ITA, au nom du CIO, ainsi qu'avec le Comité international paralympique, sur l'impact de cette modification dans le cadre des programmes de contrôle des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2026, qui se tiendront dans quelques mois. Il a donc été proposé que ces modifications entrent en vigueur le 1er avril 2026, soit après les Jeux, en raison des ajustements techniques et informatiques nécessaires. Cette échéance permettra également à la communauté antidopage de disposer de suffisamment de temps pour adapter ses procédures. En conséquence, des modifications seront apportées à l'annexe D (prélèvement d'échantillons sanguins veineux) et à l'annexe I (prélèvement, stockage et transport des échantillons sanguins pour le Passeport biologique de l'athlète) du Standard international actuel pour les contrôles et les enquêtes.

LE PRÉSIDENT remercie M. Ricketts pour sa présentation et demande aux membres s'ils acceptent d'approuver les amendements au Standard international pour les contrôles et les enquêtes qui entreront en vigueur le 1er avril 2026 ?

D É C I S I O N

Approbation du Standard international pour les contrôles et les enquêtes 2026.

9. Programme mondial antidopage - dernières mises à jour avant la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport

- 9.1 Code mondial antidopage 2027

M. SIEVEKING informe les membres qu'il présentera en premier et qu'il donnera ensuite la parole à M. Young, qui était présent ce jour-là. Le troisième projet révisé a été déposé et présenté au Comité exécutif à Prague. Pendant et autour de cette réunion, le mouvement sportif, OneVoice et le CAHAMA ont tous fourni des soumissions supplémentaires. Celles-ci ont été discutées et examinées par l'équipe du Code, qui a organisé une réunion. Tous les changements ont également été discutés lors de réunions séparées avec ces trois groupes (avec le Mouvement olympique, le CAHAMA et OneVoice). De très bons commentaires ont été faits, qui ont conduit à quelques changements supplémentaires dans le troisième projet que les membres ont reçu. Toutes ces modifications ont été incluses dans le projet dit final qui a été rendu public début novembre et que les membres ont reçu, ainsi que le résumé des principales modifications.

Cependant, il y a deux petits changements qu'il aimerait apporter et présenter aux membres. Le premier, comme ils le savent, est l'ajout de l'article 10.7.4, qui concerne les cas où un sportif fournit d'autres informations utiles à la lutte contre le dopage, mais qui ne suffisent pas à remplir les conditions de l'aide substantielle. L'équipe avait oublié d'inclure l'article 10.7.4 dans la liste des décisions pouvant faire l'objet d'un appel, et cette liste figurait à l'article 13.2. Il apporterait les modifications en rouge et ajouterait l'article 10.4, car il est important que les parties ayant le droit d'appel puissent faire appel d'une décision de réduire une sanction sur la base de l'article 10.7.4.

Les autres petits changements étaient visibles à l'écran : l'article 14.5, où la base de données d'informations sur le contrôle du dopage et le contrôle de la conformité ont été discutés. Une modification a été apportée en rouge, et son collègue M. Ricketts expliquera pourquoi, parce que cette modification a été apportée en relation avec un changement à apporter au Standard international pour les contrôles.

Ces modifications seront évidemment mises à la disposition du Conseil de fondation avant l'approbation du Code final vendredi. Mais il serait heureux de savoir à ce stade si les membres recommandent leur approbation. S'il n'y a pas d'objections, il passe la parole à M. Young.

M. YOUNG dit qu'il y a un calendrier pour la soumission des commentaires et tout le reste. Mais, pour être tout à fait honnête, il était prêt à accepter toute bonne idée qui lui permettrait d'améliorer le Code, à condition que ce soit avant le lendemain. Lors de la réunion de Prague, il a eu des discussions très productives avec les participants avant la réunion, et il y a eu de bonnes suggestions lors de la réunion, qu'il a intégrées dans les révisions du troisième projet au quatrième et dernier projet. Il peut les passer en revue si les membres le souhaitent. Ils se trouvaient dans le document magique en quadrichromie qui montrait comment chaque article avait été modifié. Si les membres ont des questions à ce sujet, il se fera un plaisir d'y répondre. Il souhaite aborder l'une d'entre elles en particulier, car il s'agit de la question que Mme Bennett, M. Pini et M. Lalovic, ainsi que M. Murofushi, ont soulevée ce jour-là au sujet des contrôles externes réalisés en dehors des ONAD. Il y avait un peu d'ironie dans tout cela, car l'une des choses que World Aquatics avait dit être ressortie de la situation des nageurs chinois était l'exigence que les sportifs d'un pays ne soient pas testés uniquement par leur ONAD, mais aussi par des personnes extérieures à leur ONAD. Dans la mesure où une ONAD essaierait de limiter cela, ce n'est pas une bonne chose. Une modification a donc été apportée à l'article 5.2.7, qui stipule que les ONAD ne doivent pas limiter ou restreindre indûment les contrôles effectués par des organisations antidopage extérieures. Qu'une analyse ait été faite ou non sur la façon dont cela s'applique à la conformité de l'USADA ou à toute autre chose, il aurait pensé que c'était implicite dans le Code, mais c'est actuellement explicite depuis 2017, et la raison en est que c'était au premier plan dans le rapport de World Aquatics. Si quelqu'un a des questions, il se fera un plaisir d'y répondre.

M. DE VOS remercie M. Young et son équipe et M. Sieveking au nom du mouvement sportif et du mouvement olympique. Il a indiqué que le processus avait été très long. Selon lui, le nouveau Code améliore encore davantage l'organisation et la protection des sportifs propres, au-delà de la simple lutte contre le dopage. Il a observé qu'actuellement, dans les affaires nationales de dopage, le sportif pouvait faire appel d'une décision rendue au niveau national devant le Tribunal arbitral du sport (TAS). Il a indiqué être en accord avec cela et a supposé que cette question avait été examinée avec le TAS et que celui-ci y avait consenti, bien que cela puisse entraîner une augmentation imprévue de sa charge de travail. Pour le mouvement sportif international, cela était acceptable, à condition que cela n'entraîne pas une augmentation des coûts pour celui-ci, qui finance déjà le TAS et pour lequel les coûts deviennent importants. Il a souhaité attirer l'attention de l'équipe sur ce point et a demandé si cela avait été vérifié avec le TAS. Pour le mouvement sportif, cette évolution est acceptable tant qu'elle n'augmente pas le coût global du processus, autrement dit, si ces affaires nationales sont autofinancées.

M. YOUNG déclare que M. Wenzel et le professeur Haas faisaient partie du comité lorsque cette question a été débattue et qu'il n'y avait aucune raison de penser que cela augmenterait les coûts. Cela pourrait augmenter la charge de travail du TAS mais, s'il s'agit d'affaires au niveau national, il ne s'agit pas d'un appel international gratuit pris en charge par les fédérations internationales. Est-ce que cela est acceptable?

M. WENZEL a déclaré qu'il s'agirait nécessairement d'affaires payantes. Le requérant, et peut-être les défendeurs, s'ils le souhaitent, financeront les frais d'arbitrage. Elle ne devrait pas entraîner de modification de la structure de financement. Cela pourrait entraîner un plus grand nombre d'affaires, mais il y avait des centaines d'arbitres sur la liste et il était donc certain que le TAS serait très satisfait des appels supplémentaires, plutôt que le contraire.

M. DE VOS déclare que rien n'est gratuit et qu'il y a un besoin croissant d'administration et de choses qui ne sont pas couvertes par les cotisations, qui sont déjà extrêmement élevées. Il voulait juste s'en assurer. Il savait, bien sûr, que cela ne pouvait être contrôlé, mais il avait voulu faire cette remarque pour le procès-verbal et il l'aborderait également avec le TAS.

M. YOUNG indique que l'équipe avait apporté une modification qu'il jugeait importante à cet égard. Il a expliqué que M. Michael Beloff avait estimé que les sportifs de niveau national devaient disposer d'un droit d'appel devant le TAS. Dans la version trois, les sportifs pouvaient saisir directement le TAS pour contester une suspension provisoire, qu'il s'agisse de son imposition ou du refus de la lever. Ce que le CAHAMA indiquait, et ce qu'il avait également entendu de la part des sportifs, c'est que, s'ils se rendaient directement devant le TAS, il convenait de se demander si l'organisation antidopage ne devait pas avoir la possibilité de décider s'il était pertinent de lever la suspension, soit de manière administrative, soit par l'intermédiaire de son organe de première instance dans le cadre d'une procédure rapide. Dans le cas contraire, les parties se retrouvaient devant le TAS pour des situations sur lesquelles elles pourraient être d'accord. Du point de vue des sportifs, si la seule option était de saisir directement le TAS — une procédure coûteuse et parfois dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas — cela posait problème. La modification introduite permet désormais aux sportifs de disposer

d'une première opportunité de recours au niveau local, dans leur propre langue et devant une juridiction nationale. Ainsi, le droit d'appel devant le TAS pour les sportifs de niveau national a été maintenu, mais après un premier examen au niveau local. Il a précisé que cette modification entre les versions trois et quatre résultait des retours des sportifs et du CAHAMA, et qu'elle avait été relativement simple à mettre en œuvre.

LE PRÉSIDENT a remercié les intervenants pour leur rapport et leur travail, en exprimant l'espoir que le processus puisse être finalisé avec succès dans les jours suivants.

D É C I S I O N

La mise à jour du Code mondial antidopage 2027
est prise en compte.

- **9.2 2027 Standards internationaux**

M. HAYNES a indiqué qu'il était heureux de présenter la mise à jour finale relative aux Standards internationaux dans le cadre du projet de révision du Code, qui, comme les membres le savent, avait débuté en septembre 2023 et avait donné lieu à plus de dix mois de consultations avec les parties prenantes ainsi qu'à des milliers d'heures de travail intensif par les différentes équipes de rédaction. Ce qui avait commencé comme un exercice d'ajustement s'était transformé en une révision complète de l'ensemble du cadre réglementaire, grâce à l'engagement et à l'énergie des parties prenantes visant à améliorer en continu le système antidopage. Certaines des mises à jour et améliorations contenues dans les standards permettront assurément de renforcer la solidité du cadre juridique pour les années à venir. Au nom de l'équipe du projet Code et standards, il a remercié les équipes de rédaction pour leurs efforts soutenus, ainsi que les membres du Comité exécutif pour leur rôle d'orientation en tant que comité de pilotage tout au long de ce projet d'envergure. Comme mentionné précédemment, depuis la réunion du Comité exécutif de septembre à Prague, un certain nombre de commentaires et retours supplémentaires avaient été reçus concernant certains standards, et les équipes de rédaction concernées s'étaient rendues disponibles pour différentes réunions afin de parvenir à un consensus et d'actualiser les textes en conséquence. Au début du mois, les membres avaient reçu les versions finales, qui sont les mêmes que celles publiées sur le site de l'AMA et mises à disposition de l'ensemble des parties prenantes en amont de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport. Les documents fournis incluent également un résumé des modifications apportées aux standards depuis la réunion du Comité exécutif en septembre. Les rédacteurs principaux de chaque standard étaient présents à la réunion pour répondre à toute question éventuelle. Concernant certaines modifications tardives du Standard international pour les contrôles et les enquêtes, M. Ricketts était présent pour fournir des précisions. En cas de nouvelles modifications concernant d'autres standards, les membres en seraient informés dans les jours suivants, avant leur approbation lors de la réunion extraordinaire du Comité exécutif prévue le vendredi matin. Cela concluait sa présentation.

M. DE VOS a félicité les personnes impliquées pour tout le travail accompli. Il a indiqué qu'il s'agissait davantage d'une question que d'un commentaire. En examinant le point 10.1 de l'ordre du jour, relatif à la Déclaration des droits antidopage des sportifs, et plus particulièrement l'article 11, qui mentionne que les sportifs ont le droit de subir un prélèvement d'échantillon dans des conditions respectant leur dignité, leur vie privée et leur bien-être, il a suggéré qu'une disposition similaire pourrait également être intégrée dans le Standard international pour les contrôles. Il a estimé que des difficultés pouvaient parfois se poser pour les agents de contrôle du dopage et qu'il pourrait être pertinent de prévoir, dans les règles et dans le Standard international pour les contrôles, que ces agents ont également le droit d'être traités de manière appropriée par les sportifs, leur entourage, voire par les comités d'organisation lorsqu'ils exercent leurs fonctions. Selon lui, les agents de contrôle du dopage devraient eux aussi bénéficier du respect de leur dignité, de leur vie privée et de leur bien-être, afin d'instaurer une forme de réciprocité. Il ne s'agirait pas seulement d'un droit, mais également d'une obligation de respecter le bien-être des agents de contrôle du dopage. Il a toutefois reconnu que cette disposition existait peut-être déjà, mais, dans le cas contraire, il a proposé de l'envisager afin d'assurer une cohérence avec la Déclaration des droits antidopage des sportifs.

Le DR MUROFUSHI déclare que OneVoice est d'accord, et que l'Europe a également un commentaire.

M. POPYK indique qu'il a un certain nombre de commentaires très brefs à faire en relation avec le point précédent. L'Europe souhaite exprimer sa reconnaissance pour l'intégration de nombreux commentaires et contributions dans le Code, et remercie l'équipe de l'AMA pour sa coopération. L'Europe souhaite souligner l'absence d'évaluation de l'impact des changements apportés au Code et la complexité et l'étendue globales des règles antidopage. Elle risque également de réduire davantage les droits des sportifs. Pour les États européens qui avaient un mandat large pour lutter contre le dopage au-delà du sport d'élite, certaines dispositions du Code ont affecté de manière disproportionnée les sportifs de niveau récréatif. Enfin, la séparation des pouvoirs est restée une question importante pour de nombreuses autorités publiques

européennes, en particulier lorsque les ONAD ont été tenues responsables de questions telles que les mesures législatives, les auditions indépendantes et les panels d'appel. En ce qui concerne le Standard international pour les contrôles, il a également exprimé sa gratitude à l'AMA et à l'ensemble de l'équipe pour la coopération dont ils ont fait preuve au cours du processus de consultation. Toutefois, des inquiétudes subsistent quant à d'éventuels problèmes de conformité lorsque les ONAD effectuent des contrôles à la demande des fédérations nationales et des organisateurs de grandes manifestations. L'Europe continuera à travailler avec les départements respectifs de l'AMA afin de trouver une solution acceptable pour les prochaines éditions du Standard international pour les contrôles.

M. DE VOS remercie M. Popyk pour son intervention, mais souhaite mieux comprendre ses commentaires. A-t-il des propositions spécifiques d'amendements au Code et au Standard international pour les contrôles suite aux commentaires qu'il a faits, car il n'a vu aucune proposition spécifique. En avait-il ?

M. POPYK répond que non.

LE PRÉSIDENT le remercie. Il pense que MM. Haynes et Ricketts peuvent répondre aux commentaires de M. De Vos et aux demandes.

M. RICKETTS remercie M. De Vos pour ses observations. Il a indiqué que le Standard international pour les contrôles contient déjà certaines références visant à garantir la vie privée et la dignité des sportifs. Toutefois, afin d'aligner ces dispositions avec l'article 11 de la Déclaration sur les droits antidopage des sportifs, il conviendrait d'examiner cette question avec l'équipe de rédaction et d'évaluer s'il est possible de renforcer ces éléments dans les 24 heures à venir.

M. WENZEL a indiqué qu'il existait déjà, dans l'annexe G du Standard international pour les contrôles et les enquêtes actuel — bien qu'il ne soit pas certain que la numérotation ou la lettre de l'annexe soit identique dans le projet 2027 — une annexe traitant de certaines exigences minimales relatives à la formation des agents de contrôle du dopage. Ces exigences constituent des obligations imposées aux organismes de prélèvement, que l'AMA peut ensuite surveiller dans le cadre de son suivi de la conformité. Il a précisé qu'il ne pensait pas que cette annexe contienne actuellement des dispositions relatives à la protection ou à la notion de « safeguarding », mais qu'il s'agissait d'un élément qu'il pourrait examiner. Il a toutefois soulevé la question — à ce stade uniquement à titre de réflexion — de savoir si l'introduction de telles dispositions ne nécessiterait pas davantage de temps et de consultations que 24 heures, notamment pour échanger avec les signataires et comprendre les programmes existants, ainsi que les outils de formation déjà en place permettant, par exemple, d'exiger une formation en matière de protection pour le personnel de prélèvement. Il a suggéré qu'un tel développement pourrait également être envisagé avec le Département Éducation. Il a simplement indiqué que, si une telle disposition devait être ajoutée — notamment dans une annexe du Standard qui ne concerne pas directement les obligations des sportifs mais plutôt celles des signataires — elle ne nécessiterait pas nécessairement une transposition dans les règles. Il a donc estimé qu'il pourrait s'agir d'une évolution à envisager ultérieurement, plutôt qu'avant la réunion de vendredi.

M. DE VOS précise que, s'agissant des agents de contrôle du dopage, il s'agissait avant tout de les protéger. Bien entendu, il existe déjà des éléments relatifs à l'éducation, à la méthodologie de prélèvement et au respect des sportifs. Toutefois, il souhaitait aborder la question dans l'autre sens : il s'agissait également de protéger l'intégrité des agents de contrôle du dopage, car il constate que les comportements des sportifs ou de leur entourage peuvent parfois être violents. Il a également mentionné que certains comités d'organisation n'accueillent pas favorablement les contrôles ou ne coopèrent pas suffisamment. Il a estimé qu'il devrait exister des dispositions claires dans les règles, là où cela est pertinent, afin de protéger également l'intégrité des agents de contrôle du dopage. Son propos visait à instaurer une forme de réciprocité entre les sportifs, leur entourage et les agents de contrôle.

M. WENZEL déclare qu'il prendra en compte cette remarque, qu'il l'examinera et qu'il reviendra avec une proposition d'ici vendredi.

M. RICKETTS a estimé que deux éléments étaient en jeu, comme M. De Vos venait de le souligner. Le premier concerne la protection des sportifs, notamment en veillant à ce que les agents de contrôle du dopage fassent l'objet de vérifications avant leur nomination, afin de s'assurer de l'absence de casier judiciaire et du respect des exigences en matière de sécurité. Cet aspect nécessiterait davantage de temps dans une perspective de protection. Le second concerne plus directement le respect mutuel, à savoir que les agents de contrôle du dopage doivent être traités avec dignité et respect, tout comme les sportifs. Il a estimé que c'était là le sens principal de l'intervention de M. De Vos.

M. RICKETTS ajoute qu'il dispose d'une diapositive présentant les modifications apportées au SIC 2027.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils souhaitent voir cette diapositive.

M. RICKETTS a indiqué que certaines modifications tardives avaient été apportées au Standard international pour les contrôles et les enquêtes 2027. La version initiale prévoyait de rendre obligatoire la déclaration des informations de localisation dans ADAMS pour les sportifs issus de sports individuels et d'équipes appartenant à un groupe cible de contrôle. À titre de rappel, ce groupe constitue un niveau inférieur au groupe cible enregistré, avec des exigences différentes en matière d'informations de localisation et de niveaux minimaux de contrôle. Selon les règles actuelles, la déclaration des informations de localisation dans ADAMS reste facultative pour les sportifs de sports d'équipe. Il a souligné que de nombreux sports d'équipe disposent de leurs propres systèmes pour collecter ces informations auprès des fédérations nationales et des représentants d'équipes, ce qui rend le dispositif complexe. À la suite de nouveaux retours et d'échanges récents avec la communauté des sports d'équipe, l'équipe de rédaction du Standard propose de maintenir le caractère facultatif de la déclaration des informations de localisation dans ADAMS pour les sports d'équipe. Ainsi, la formulation passerait de « doit » à « devrait » dans le Standard 2027, avec toutefois l'objectif de rendre cette obligation obligatoire à partir de la fin de l'année 2028. Cette approche repose sur le fait que les informations de localisation pour les sports d'équipe ne sont pas soumises individuellement par chaque sportif, mais par des représentants d'équipe, les activités étant organisées collectivement. Cela permet également d'éviter que tous les membres d'une équipe fournissent individuellement les mêmes informations. Il a ajouté que de nombreux sportifs évoluent pour plusieurs équipes au cours d'une même année et parfois dans des pays différents de celui qu'ils représentent au niveau international, ce qui engendre des complexités juridiques. Cela nécessite également la mise en place d'un programme de formation solide pour les représentants d'équipe sur les obligations de déclaration, ce qui requiert davantage de temps que prévu. Il a précisé qu'en revanche, pour les sportifs issus de disciplines individuelles appartenant à un groupe cible de contrôle, la déclaration des informations de localisation dans ADAMS resterait obligatoire à compter du 1er janvier 2027. Il s'agit donc d'une approche progressive. Cette période permettra également de poursuivre le développement de la plateforme ADAMS pour les sports d'équipe, avec la contribution des fédérations internationales et des ONAD. Enfin, comme l'avait mentionné son collègue M. Sieveking, une modification connexe a également été apportée à l'article 14.5 b du Code. Cela concluait sa présentation.

LE PRÉSIDENT remercie M. Ricketts et demande s'il y a des commentaires ou des questions sur cette partie de la présentation.

D É C I S I O N

Mise à jour des Standards internationaux 2027
notée.

- **9.3 Droits de l'homme et cadre antidopage**

MME SAMARDŽIĆ-MARKOVIĆ a rappelé aux membres la question posée à Prague par Mme Berhane. À la suite de cette question, elle avait indiqué qu'une annexe serait soumise au Comité exécutif pour examen. Elle a souhaité présenter cette annexe et expliquer la différence entre les deux documents. D'une part, les membres avaient reçu en septembre l'évaluation initiale de l'impact sur les droits de l'homme, qui portait sur la version 2021 du Code et des Standards internationaux et sur les impacts réels ou perçus sur les droits des sportifs. D'autre part, l'annexe présentée lors de cette session portait sur les changements inspirés par cette évaluation initiale et ses recommandations. Il s'agit donc de deux documents distincts mais complémentaires. Elle a souligné qu'il était important de mettre en évidence l'évolution significative intervenue depuis lors. Cela contribue également à la transparence et à la responsabilité de l'AMA, en permettant de comparer la situation initiale et les modifications apportées. Elle a estimé que cela démontrait également le leadership de l'AMA et du comité dans la promotion des droits de l'homme au sein du système antidopage mondial. Elle a rappelé que près de 50 % des recommandations avaient déjà été mises en œuvre, notamment à travers des modifications du Code mondial antidopage et des Standards internationaux, ainsi que par des mesures de politique adoptées par l'AMA. Elle a indiqué qu'elle présenterait quelques exemples concrets de ces changements, sans toutefois en faire une présentation exhaustive. Les membres pouvaient identifier quatre types de recommandations : une concernant des actions immédiates (« Know and show »), trois relevant d'actions à moyen terme, une portant sur les impacts négatifs sur les droits de l'homme, et une dernière axée sur la prévention.

S'agissant du principe « Know and show », elle a précisé que l'AMA n'était pas juridiquement responsable de toutes les atteintes potentielles aux droits de l'homme et ne disposait pas des ressources nécessaires pour contrôler l'ensemble des entités liées à ses activités. Toutefois, elle peut démontrer sa compréhension des droits de l'homme et son engagement public en la matière. Des évolutions ont déjà été introduites dans des textes importants, notamment dans le Programme mondial antidopage. En particulier, dans l'introduction du Code — ou plus précisément dans son objectif —, contrairement à la version précédente où les droits de l'homme et le principe de proportionnalité étaient associés, il est désormais explicitement indiqué que la mise en œuvre des programmes antidopage doit respecter le Code, les Standards internationaux, les droits de

l'homme ainsi que le principe de proportionnalité. Cet engagement est également reflété dans l'ensemble du Code, mais il est particulièrement important que les droits de l'homme y soient ainsi clairement mis en avant.

Elle a également indiqué que, dans le Plan stratégique adopté par ce comité puis par le Conseil de fondation, des références explicites aux droits de l'homme figuraient, notamment dans le troisième objectif, centré sur les sportifs. Elle a souligné qu'il serait également pertinent d'adopter une déclaration de politique publique afin de mettre en évidence, de manière visible, l'importance des droits de l'homme pour l'AMA. Elle a expliqué que cela permettrait de communiquer l'engagement de l'AMA en matière de droits de l'homme au grand public, mais aussi de signaler leur importance aux signataires, aux instances chargées d'interpréter le Code et à l'ensemble de la communauté antidopage. Cela contribuerait à promouvoir le respect des droits de l'homme dans l'ensemble du système antidopage et, en définitive, à renforcer le Code. Elle a précisé que ces éléments relevaient des actions immédiates. S'agissant des actions à moyen terme (« Avoid infringing on human rights »), elle a indiqué qu'une des recommandations portait sur les mineurs. Ceux-ci étaient déjà mentionnés dans le Code, mais il manquait une approche plus stratégique concernant leurs droits. Des évolutions visibles ont été introduites, les mineurs étant désormais pris en compte dans plusieurs dispositions relatives aux personnes protégées. En matière de prévention et d'éducation, les mineurs occupent également une place importante, avec des programmes adaptés. Le personnel d'encadrement des sportifs est désormais tenu de suivre des formations en matière de lutte antidopage, et les gouvernements ont également un rôle à jouer en matière d'éducation des mineurs. En ce qui concerne les violations des règles antidopage, les infractions impliquant des mineurs — telles que le trafic, l'administration ou la complicité — sont considérées comme particulièrement graves et peuvent entraîner des périodes d'inéligibilité plus longues. Une enquête automatique est prévue à l'encontre du personnel d'encadrement responsable de mineurs impliqués dans de telles violations, avec une implication accrue des différentes parties prenantes. Les informations et l'assistance liées aux cas impliquant des mineurs sont également considérées comme particulièrement importantes. Par ailleurs, en matière de divulgation publique, même lorsqu'elle est facultative, l'intérêt supérieur de l'enfant — principe reconnu au niveau international — est désormais pris en compte. Elle a souligné l'importance de ces dispositions, les mineurs représentant un groupe particulièrement vulnérable et essentiel pour l'avenir du sport et du sport propre, nombre de sportifs débutant leur carrière dès le plus jeune âge. Ces évolutions visent à équilibrer, d'une part, la recherche accrue de talents et la professionnalisation et, d'autre part, la protection des mineurs. Elle a estimé que cela constituait également une réponse claire aux conclusions de l'opération Refuge. Elle a ensuite évoqué un exemple lié à la prévention des impacts négatifs sur les droits de l'homme, notamment par un renforcement du respect des garanties juridiques et procédurales des sportifs. De nombreuses modifications ont été apportées au Code à cet égard. Si la clarté procédurale existait déjà, elle a été renforcée, ce qui témoigne d'un respect accru des droits des sportifs. Ces évolutions renforcent également la confiance des sportifs dans l'équité et la réactivité du système de sanctions, en permettant des décisions plus individualisées. Plus largement, elle a souligné qu'il s'agissait d'une évolution importante, passant d'une approche centrée sur l'institution — historiquement dominante dans le Code — vers une justice davantage centrée sur les sportifs.

Elle fera une brève présentation de la prévention en tant qu'action à moyen terme dans laquelle l'éducation joue un rôle très important. La partie relative à l'éducation dans le Code et les Standards internationaux a connu d'excellents changements. Le Code stipule explicitement que l'éducation est principalement axée sur les sportifs. Bien entendu, les autres parties prenantes doivent être sensibilisées, cela ne fait aucun doute. Mais les sportifs sont au centre de l'attention, comme le montre l'introduction de la deuxième partie du Code. L'éducation est actuellement un pilier stratégique de l'antidopage, qui met l'accent sur la prévention, la responsabilisation et l'autonomie des sportifs. L'éducation est actuellement explicitement liée aux droits de l'homme, notamment au droit à l'information, à la protection contre les préjudices et à l'apprentissage sur mesure pour les groupes vulnérables. Par ailleurs, le rôle du personnel d'encadrement du sportif et sa responsabilisation ont fait l'objet de nombreuses discussions. Ils sont actuellement inclus dans le pool d'éducation avec tous les autres signataires jugés nécessaires. C'était important parce qu'il s'agissait d'inciter les sportifs à s'engager et de les responsabiliser ; mais, plus important encore, il s'agissait d'un passage implicite de la perception des sportifs comme objets de contrôle et de sanction à la perception des sportifs comme partenaires proactifs dans la protection d'un sport propre.

En conclusion, elle a indiqué que cela démontrait, comme elle l'avait mentionné précédemment, l'utilité des recommandations, mais aussi les efforts déployés par l'AMA, et en particulier par l'équipe de rédaction du Code, pour améliorer le système mondial. Elle a reconnu que ces améliorations n'étaient pas faciles à mettre en œuvre, notamment à une telle échelle globale. Elle est toutefois très satisfaite de constater ces avancées, en particulier dans un contexte de contraintes budgétaires auxquelles l'AMA est confrontée. Elle a souligné que ce n'était pas seulement son rapport, mais bien l'ensemble du processus qui s'était révélé bénéfique, de nombreuses parties prenantes ayant apporté des améliorations pertinentes. Les membres avaient d'ailleurs entendu de la part de M. Young combien elles étaient nombreuses, ce qui est encourageant. Elle a estimé que

le projet de nouveau Code apparaît désormais beaucoup plus centré sur les sportifs, tout en conservant pleinement sa force réglementaire. Elle a ajouté qu'il s'agissait également, dans une certaine mesure, d'un héritage important pour ce comité, qui avait soutenu et accompagné ses travaux depuis le début.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Samardžić-Marković pour son rapport très complet.

Au nom du mouvement sportif, MME BERHANE remercie Mme Samardžić-Marković d'avoir donné suite à la demande et remercie également l'AMA de s'être engagée, dans le cadre de ses attributions, à veiller à ce que l'élément des droits de l'homme soit bien incorporé, car ce n'est pas une tâche facile.

MME BATTAINI-DRAGONI a indiqué qu'elle souhaitait formuler trois observations. Les membres auront remarqué qu'elle ne prend pas souvent la parole, mais elle tenait à faire ces trois commentaires. Elle s'est rappelé que ce comité avait approuvé, en novembre 2022, l'initiative de l'évaluation initiale de l'impact sur les droits de l'homme. Le Comité exécutif avait été régulièrement informé et avait soutenu ce processus depuis lors. Pour elle, cela était très important, et elle s'est réjouie de constater les résultats : de nombreuses améliorations en matière de droits de l'homme désormais visibles dans le Code et les Standards internationaux, ce qui est essentiel. Son deuxième point était de remercier Mme Samardžić-Marković pour la qualité de son travail, sa transparence envers le Comité exécutif et son approche constructive dans la coopération avec l'AMA et les sportifs. Troisièmement, elle a souligné l'importance de faire connaître ces avancées au grand public. Elle a insisté sur ce point. La transparence est importante, mais l'héritage l'est tout autant. Chacun peut être satisfait de ce qui est transmis pour l'avenir. Elle a estimé que le rapport initial sur l'impact des droits de l'homme devrait être rendu public, éventuellement sous forme d'ouvrage ou autre format. Elle a interrogé la manière dont l'AMA pourrait diffuser ces connaissances afin d'impliquer un plus large public et de le sensibiliser. Elle a conclu en soulignant la responsabilité de réussir pleinement ce travail et de renforcer la collaboration avec d'autres acteurs sur ces questions.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Battaini-Dragoni pour ses commentaires et ses compliments. Il indique partager son point de vue sur la nécessité de valoriser et de communiquer largement sur ces réalisations et sur l'excellent travail accompli par Mme Samardžić-Marković et l'équipe de l'AMA. Il a souligné que ses remarques étaient particulièrement appréciées, compte tenu de son expertise dans ce domaine.

M. PINI indique avoir déjà exprimé ses remerciements lors de sa présentation, mais a souhaité les réitérer. Il a remercié Mme Samardžić-Marković pour son travail, dont les sportifs sont très fiers. Au nom du Conseil des sportifs et des anciens membres du Comité des sportifs à l'origine de cette initiative, il a indiqué qu'ils en seraient également très fiers.

M. MUROFUSH prend la parole au nom de OneVoice pour saluer le rapport.

M. POPYK accueille favorablement le rapport et la présentation. L'Europe a invité l'AMA à intégrer les principes d'égalité des genres dans la déclaration de politique publique relative aux droits de l'homme et à la lutte antidopage.

LE PRÉSIDENT remercie toutes les personnes impliquées, en particulier Mme Samardžić-Marković.

D É C I S I O N

Le cadre des droits de l'homme et de la lutte antidopage est pris en compte.

10. Sportifs

- 10.1 Déclaration des droits antidopage des sportifs

M. PINI informe les membres que, comme ils s'en souviennent, il avait présenté le contexte de la Déclaration des droits antidopage des sportifs lors de la réunion de septembre. Ce jour-là, il souhaitait se concentrer brièvement sur les dernières étapes du processus et reconnaître les contributions importantes ayant permis de façonner cette version. Il a tout d'abord exprimé ses sincères remerciements à l'ensemble des membres du Comité exécutif présents, qu'ils représentent le mouvement sportif, les autorités publiques ou les membres indépendants, pour leurs retours réfléchis et constructifs en septembre. Un temps considérable avait été consacré à l'examen attentif de chaque contribution. Il n'avait pas été possible d'intégrer toutes les suggestions, mais chacune avait été étudiée, discutée et évaluée au regard des objectifs de la Déclaration. Lorsque certaines recommandations n'avaient pas été retenues, les contributeurs avaient été informés des raisons. Cette approche délibérée et transparente a renforcé le document. Il a remercié tous les participants pour leurs contributions et a souligné leur importance dans l'élaboration de la version finale présentée ce jour-là. La Déclaration a fait l'objet d'un travail approfondi d'affinement, visant à concilier clarté, accessibilité pour les sportifs et alignement avec le Code et les Standards internationaux. De nombreuses modifications, parfois

subtiles mais importantes, ont permis d'améliorer la cohérence de la première partie, de renforcer le caractère aspirant de la deuxième partie et d'assurer la cohérence avec l'évolution des standards et des principes relatifs aux droits de l'homme.

Il a adressé des remerciements particuliers à celles et ceux ayant conduit et soutenu ce travail : M. Cunliffe-Steel, responsable du sous-groupe, pour son attention aux détails, Mme Henrie et l'ensemble de l'équipe Engagement des sportifs pour leur rôle clé de coordination, ainsi que tous les membres du sous-groupe, notamment les membres du Conseil des sportifs, M. Sandford, Mme Thorstenson et Mme Samardžić-Marković, ainsi que les responsables des départements de l'AMA pour leurs contributions. La Déclaration des droits antidopage des sportifs demeure un outil non contraignant, mais important, permettant d'apporter de la clarté, de favoriser la cohérence et d'énoncer les standards que les sportifs attendent et méritent dans un système antidopage équitable et centré sur les sportifs, même si celui-ci reste ambitieux. Les prochaines étapes, une fois le document adopté, consisteront notamment à le rendre accessible et compréhensible pour les sportifs. Il s'est dit ouvert à toute question ou observation des membres.

M. POPYK a indiqué que les autorités publiques européennes saluaient le travail du Conseil des sportifs dans l'élaboration d'un document inspirant et ont invité le Conseil des sportifs à élaborer des lignes directrices de mise en œuvre garantissant une certaine flexibilité pour les autres, en particulier pour ceux disposant de ressources plus limitées.

LE PRÉSIDENT remercie M. Popyk pour son commentaire et M. Pini pour son rapport.

D É C I S I O N

La mise à jour de la Déclaration des droits antidopage des sportifs a été notée.

11. Conformité

LE PRÉSIDENT constate que le point 11.1 est soumis à décision. Il précise que M. Gourdji présentera d'abord une mise à jour générale avant d'aborder le dossier de non-conformité. Avant de lui donner la parole, il a signalé qu'un document de conformité mis à jour avait été distribué le 26 novembre, à la suite des travaux en cours du groupe de travail sur la conformité et du Comité de révision de la conformité.

M. GOURDJI informe les membres qu'il commencera par un résumé annuel des activités du Comité de révision de la conformité au titre du point 6.3.2 de l'ordre du jour. Il passera ensuite rapidement au point 11.1 soumis à décision. L'année 2025 avait débuté avec l'arrivée de deux nouveaux membres au sein du comité : un membre indépendant et un représentant du mouvement sportif. Le Comité de révision de la conformité terminait l'année avec le départ d'un membre indépendant et la nomination d'un nouveau membre, récemment approuvée par le Comité exécutif, pour laquelle il a remercié les membres. Il a également remercié la présidente du Comité des nominations et son équipe pour le travail accompli sur ce dossier. Le Comité de révision de la conformité s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année, deux fois en présentiel et deux fois en format virtuel, en collaboration avec la direction de l'AMA. À chaque réunion, le comité a tenu des sessions à huis clos afin d'examiner la documentation et de délibérer sur les décisions. Par ailleurs, des efforts continus ont été déployés pour documenter, améliorer et renforcer progressivement le fonctionnement du comité, notamment par l'établissement et la révision de procédures visant à assurer la cohérence et la standardisation de ses activités. Lors de chaque réunion, les membres ont examiné des cas de non-conformité et ont reçu des mises à jour sur la situation des signataires non conformes. Au total, dix cas de non-conformité ont été examinés au cours de l'année, dont six ont finalement été soumis au Comité exécutif pour décision. Les quatre autres signataires ont résolu leurs non-conformités entre les réunions du Comité de révision de la conformité et celles du Comité exécutif. En dehors des réunions, le comité a assuré un suivi régulier, avec des mises à jour sur les signataires non conformes fournies environ toutes les deux semaines par le groupe de travail sur la conformité de l'AMA. En 2025, deux signataires sont restés non conformes tout au long de l'année : la RUSADA et la Fédération internationale de fitness et de bodybuilding.

En outre, le Comité de révision de la conformité a reçu des mises à jour concernant les signataires inscrits sur la liste de surveillance ainsi que leurs progrès. À ce moment-là, trois signataires figuraient sur la liste de surveillance. Cela signifie essentiellement qu'ils disposaient de quatre mois à compter de la décision du Comité exécutif pour mettre en œuvre les mesures correctives essentielles. À défaut, les conséquences automatiques approuvées par le Comité exécutif leur seraient appliquées. Il a indiqué qu'il présenterait un cas accompagné d'une recommandation d'inscription sur la liste de surveillance, ce qui pourrait porter le nombre total à quatre. À ce stade, un signataire — la Russie — faisait l'objet d'une procédure devant le Tribunal arbitral du sport, et le Comité de révision de la conformité recevait régulièrement des mises à jour sur ce dossier. S'agissant des standards, le Comité de révision de la conformité a contribué à leur révision en matière de conformité et a

participé à diverses discussions avec l'équipe de rédaction tout au long de l'année. Leur entrée en vigueur est prévue en 2027. Au cours de l'année, le Comité de révision de la conformité a joué un rôle important en fournissant des orientations et en assurant un suivi du programme de conformité de l'AMA, et s'est déclaré très satisfait de ses progrès et de sa maturité. Il a également été activement impliqué dans le système de gestion des risques liés à la conformité de l'AMA, en place depuis trois ans. Les membres ont comparé le registre des risques du comité, identifié de nouveaux risques ou des risques émergents et convenu de stratégies d'atténuation. Le comité a été activement engagé dans les échanges avec l'AMA tout au long de l'année et poursuivra en 2026 ses travaux visant à réviser et améliorer la méthodologie du programme de suivi de la conformité afin de garantir qu'il reste adapté à son objectif. Cela concluait son résumé annuel.

D É C I S I O N

La mise à jour de la conformité a été notée.

- 11.1 Cas de non-conformité

M. GOURDJI a indiqué que les membres noteraient, comme l'avait mentionné le Président, que le rapport avait été révisé et que la dernière version était datée du 26 novembre. Cette mise à jour visait à clôturer la procédure de conformité pour deux ONAD, qui avaient toutes deux mis en œuvre les mesures correctives sur la base des informations transmises à l'AMA puis examinées par le Comité de révision de la conformité. Il a ensuite présenté un nouveau cas de non-conformité, lié au programme d'audit. Il s'agissait d'un cas relevant de la liste de surveillance, avec une allégation automatique de non-conformité après un délai de quatre mois si les manquements n'étaient pas corrigés, applicable à l'ONAD de l'Ouzbékistan. Les détails du dossier figurent à la section trois, à partir de la page un du rapport. Le Comité de révision de la conformité avait examiné ce cas lors de sa réunion d'octobre. À cette date, l'ONAD concernée n'avait pas encore mis en œuvre cinq mesures correctives essentielles, principalement liées aux contrôles et à l'alignement du cadre juridique sur le Code. Toutefois, des progrès significatifs avaient été signalés, et l'ONAD de l'Ouzbékistan avait soumis un plan d'actions correctives solide. En conséquence, le Comité de révision de la conformité a recommandé au Comité exécutif d'inscrire l'ONAD de l'Ouzbékistan sur la liste de surveillance, avec les conséquences et les conditions de réintégration détaillées aux pages 12 à 14, applicables à l'expiration du délai de quatre mois si la non-conformité persistait. Des conséquences supplémentaires seraient également appliquées si la situation n'était toujours pas régularisée douze mois après l'imposition des mesures initiales. La décision demandée au Comité exécutif est résumée à la section un, page deux du rapport. Cela concluait sa présentation.

Le DR MUROFUSHI déclare qu'il approuve la proposition et la décision actualisée, et note qu'il y a un commentaire de l'Afrique.

MME TWUM-AMOA souhaite adresser ses sincères remerciements à M. Gourdji, président du Comité de révision de la conformité, pour son rapport et son exposé complet sur les différents cas. C'est à la fois avec satisfaction et soulagement qu'elle a constaté les progrès réalisés par plusieurs ONAD africaines pour remédier aux lacunes identifiées dans leurs programmes. Elle a également reconnu le rôle vital joué par la direction de l'AMA dans l'assistance et le soutien apportés à ces ONAD pour la mise en œuvre des mesures correctives requises. L'engagement et les conseils du Comité de révision de la conformité ont été très appréciés. L'Union africaine a continué à plaider pour que les signataires et les autorités publiques fassent preuve de diligence afin d'assurer la pleine conformité du Code et de coopérer avec l'AMA pour aligner leurs instruments juridiques et leurs programmes sur le Code et les standards.

LE PRÉSIDENT a pris note des commentaires positifs. Pour le compte rendu, il a demandé si les membres acceptaient d'accorder à l'Agence nationale antidopage d'Ouzbékistan un délai de quatre mois, à compter du 2 décembre 2025, sous forme d'inscription sur la liste de surveillance, afin de corriger les non-conformités restantes, à défaut de quoi l'AMA adresserait automatiquement une notification formelle alléguant une non-conformité et proposant les conséquences ainsi que les conditions de réintégration recommandées par le Comité de révision de la conformité ?

D É C I S I O N

Proposition de cas de non-conformité
approuvée.

12. Éducation

- 12.1 Mise à jour de l'impact de la recherche en sciences sociales

LE PRÉSIDENT rappelle que ce point a été reporté de la réunion de septembre 2025.

MME HUDSON déclare que, les membres ayant eu probablement trois mois supplémentaires pour examiner le rapport d'impact, elle s'efforcera d'être aussi brève que possible. Pour les membres nouvellement arrivés, elle a proposé un rappel rapide de l'évolution de la recherche en sciences sociales ces dernières années. Elle a expliqué que cette évolution remontait à 2005, époque à laquelle des financements étaient simplement accordés pour des projets de recherche en sciences sociales, jusqu'à aujourd'hui, où le Comité exécutif a pu approuver la deuxième stratégie de recherche en sciences sociales lors de sa réunion de décembre de l'année précédente. Cette stratégie a permis d'adopter une approche plus structurée et stratégique de la recherche en sciences sociales, soutenue par un groupe consultatif d'experts. Le Comité exécutif avait demandé au Département Éducation de fournir des exemples concrets de l'impact de la recherche en sciences sociales sur l'évolution de l'éducation et du système antidopage. Aux fins de cette présentation, la notion d'impact utilisée par le département s'inscrivait dans une perspective de santé publique, en s'intéressant aux éléments probants permettant d'étayer des changements de comportement, de politiques ou de pratiques. Elle a souligné que l'un des défis de la recherche en sciences sociales réside dans son caractère multidisciplinaire, couvrant des domaines tels que la psychologie, la sociologie, les sciences comportementales et les sciences politiques. Il n'est donc pas toujours facile d'identifier des exemples d'impact concrets, mais elle a indiqué qu'elle présenterait quelques exemples succincts.

L'adoption d'une approche plus stratégique de la recherche en sciences sociales a permis de repenser la manière dont les financements de subventions étaient répartis. Il existait auparavant une allocation disproportionnée en faveur de l'Europe ; bien que de nombreux chercheurs de qualité y soient présents, l'AMA a pu rééquilibrer cette répartition en soutenant davantage la recherche en Asie et en Amérique latine, des régions jusque-là sous-représentées. Cela a contribué à enrichir les connaissances, notamment à travers des publications dans des articles de revues soumis à une évaluation par les pairs, qui constituent un résultat important de la recherche en sciences sociales, en particulier pour ces régions sous-représentées. Elle a également indiqué que, selon les données issues du questionnaire de conformité au Code, les parties prenantes utilisent effectivement ces résultats pour orienter leurs programmes. Elle a rappelé que la recherche en sciences sociales a permis de mieux comprendre la nature du dopage et les enjeux auxquels l'AMA est confrontée. Le dopage est un comportement complexe, qualifié de « problème pernicieux » dans la littérature en sciences sociales, comparable à d'autres défis de santé publique tels que les addictions, l'obésité ou le vapotage. Cela signifie qu'il n'existe pas de solution unique pour résoudre ce problème. La recherche en sciences sociales a démontré que la meilleure approche pour y faire face repose sur la prévention. Elle constitue le fondement du modèle de prévention intégré notamment dans le Code 2021, qui définit clairement les stratégies dans lesquelles l'AMA et la communauté antidopage doivent investir afin d'optimiser les chances de prévenir le dopage.

Grâce à cette recherche et à l'adoption d'une approche préventive, l'AMA a également pu faire évoluer le discours et la perception des sportifs. Si la lutte antidopage est née d'une crise, la réalité est que la grande majorité des sportifs n'ont aucune intention de se doper et ne commencent pas leur carrière avec l'idée d'utiliser des substances interdites. Cela a permis de faire évoluer le discours et d'influencer les pratiques quotidiennes de l'AMA. Dans ce contexte, alors que le système devient plus complexe, un concept émergent de la recherche en sciences sociales est celui de l'anxiété liée au sport propre, ou des sportifs propres. Ces sportifs, qui n'ont aucune intention de se doper, peuvent craindre de se retrouver dans des situations pouvant conduire à des violations involontaires des règles antidopage. Il est désormais reconnu que les sportifs peuvent devenir vulnérables au dopage et que différentes stratégies peuvent être mises en place pour atténuer ces risques. Ces conclusions reposent notamment sur une enquête menée auprès de la communauté sportive afin de mieux comprendre les facteurs de vulnérabilité et les solutions possibles.

Elle a invité les membres à envisager comment les connaissances issues de la recherche peuvent être utilisées pour tester certaines hypothèses, par exemple celle selon laquelle les compléments alimentaires seraient la principale cause de dopage involontaire. Elle a expliqué que les approches initiales reposaient principalement sur l'information, avec des messages axés sur les risques et déconseillant leur utilisation. Toutefois, cette approche ne reflétait pas toujours la réalité des sportifs. En s'appuyant sur la recherche en sciences sociales, l'approche éducative a évolué vers une prise de décision fondée sur le risque, intégrant des interventions impliquant notamment des professionnels de santé. Cela a permis d'améliorer la capacité des sportifs à naviguer dans les risques liés aux compléments alimentaires. Néanmoins, pour évaluer l'efficacité de ces changements, il est nécessaire de s'appuyer sur la recherche en sciences sociales afin de mesurer leur impact, par exemple en analysant la réduction des résultats d'analyse anormaux liés aux compléments.

Elle a souligné que la recherche en sciences sociales intervient à toutes les étapes du processus, de l'identification du problème à la mise en œuvre des interventions, jusqu'à l'évaluation de leur impact. Elle a ajouté qu'une analyse économique pourrait également permettre de mesurer les bénéfices financiers de ces

évolutions, citant un exemple concret en Australie, où des économies avaient été identifiées après la mise en œuvre de telles mesures, en tenant compte des coûts associés.

Enfin, elle a conclu que la recherche en sciences sociales constitue un outil essentiel pour améliorer et faire évoluer le système antidopage. Elle permet d'analyser les pratiques, d'identifier les bonnes pratiques et celles qui doivent être améliorées, et d'utiliser les politiques comme levier pour renforcer l'efficacité du système. Cela est d'autant plus important que l'AMA agit dans un environnement impliquant un très grand nombre de sportifs, estimé à environ 100 millions selon les données du questionnaire de conformité au Code.

C'est ainsi que le Standard international pour l'éducation 2021 a évolué pour devenir ce qu'il est aujourd'hui, l'AMA ayant constaté qu'un niveau d'éducation insuffisant était proposé aux sportifs et qu'il était nécessaire de remédier à cette situation. L'AMA a estimé que l'introduction d'un standard permettrait d'améliorer les choses, mais encore fallait-il en évaluer l'impact. À cette fin, elle a utilisé la recherche en sciences sociales pour réaliser une évaluation indépendante de cette politique. Les résultats, comme les membres ont pu le constater, ont été positifs et ont contribué à l'élaboration du Standard international pour l'éducation 2027. Les membres ont entendu précédemment que l'éducation doit désormais accorder une attention accrue à l'entourage des sportifs, avec un accent particulier sur les mineurs. Toutefois, des défis subsistent, et l'AMA ne peut les relever qu'avec des financements externes. Elle a rappelé que des travaux sont en cours sur la question du dopage involontaire, largement fondés sur la recherche en sciences sociales, avec des liens étroits avec d'autres initiatives mentionnées précédemment. Là encore, ces travaux dépendent de financements externes. Elle a souligné qu'il s'agit de domaines prioritaires pour lesquels l'AMA ne dispose pas actuellement de ressources suffisantes. La recherche en sciences sociales pourrait jouer un rôle déterminant dans l'évolution future du système antidopage. Elle a mentionné une diapositive volontairement complexe, visant à illustrer la diversité des facteurs influençant les comportements liés au dopage, précisément parce que ces comportements sont eux-mêmes complexes. Elle a invité les membres à envisager ce que des investissements supplémentaires permettraient d'accomplir, à l'image de ce qui existe dans les domaines de la recherche scientifique ou de la santé publique. Il pourrait notamment être possible de développer un indice de vulnérabilité, d'améliorer la compréhension des effets dissuasifs ou encore d'intégrer des facteurs psychosociaux afin d'optimiser les stratégies de contrôle. Ces axes représentent des domaines majeurs dans lesquels un investissement accru en recherche en sciences sociales pourrait permettre à l'AMA d'améliorer encore l'efficacité du système antidopage. Elle a conclu en indiquant qu'il s'agissait d'un aperçu rapide de l'impact actuel et potentiel de la recherche en sciences sociales sur ce système.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Hudson pour sa présentation et demande si des membres ont des commentaires ou des questions à formuler.

MME YANG remercie Mme Hudson pour son rapport très détaillé et très encourageant. Elle a un commentaire à faire sur le financement externe. Chaque fois qu'elle s'adresse à des sponsors potentiels, ceux-ci s'intéressent à l'éducation. Dans leur entreprise, l'éducation n'est pas un sujet conflictuel. Elle a estimé qu'il serait important de présenter une proposition commerciale utile. Tout le monde essayait de trouver des financements extérieurs. Ils pourraient également réfléchir à la manière dont l'AMA pourrait aider les ONAD à mettre en œuvre ces programmes d'éducation très complets et leur donner des idées pour promouvoir les programmes d'éducation. Elle a pensé que ce serait très puissant.

Mme HUDSON remercie Mme Yang. Elle serait ravie d'en discuter, et un investissement supplémentaire serait le bienvenu. C'était un défi. Il y avait beaucoup de priorités concurrentes, ce qui est compréhensible. Elle a suggéré de travailler ensemble et de voir ce qui pourrait être fait.

D É C I S I O N

Mise à jour de l'impact de la recherche en sciences sociales notée.

- **12.2 GLDF4CleanSport - Rapport final Erasmus+**

MME HUDSON présente aux membres un résumé succinct, à un niveau élevé, d'un projet financé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne, pour lequel l'AMA a réussi à obtenir des financements importants. Ce projet a permis d'impliquer l'Observatoire européen du sport et de l'emploi, ainsi que plusieurs organisations nationales antidopage et fédérations internationales, dans des travaux visant à faire progresser le Cadre mondial d'apprentissage et de développement (GLDF). Ce programme est centré sur l'investissement dans la main-d'œuvre de la lutte antidopage, non pas le personnel de terrain comme les éducateurs ou les agents de contrôle du dopage, mais plutôt les professionnels exerçant des fonctions au sein du système antidopage, tels que les praticiens. Le projet s'appuie sur des travaux préliminaires déjà réalisés dans le cadre du GLDF, lancé par l'AMA en 2020. Les formations GLDF destinées aux agents de renseignement et d'enquête avaient déjà été reconnues comme crédibles et finançables dans le cadre du projet européen de renforcement

des capacités en matière de renseignement et d'enquêtes, ce qui a constitué une base solide pour obtenir des financements supplémentaires. Les composantes principales du projet s'articulent autour de quatre axes. Le premier concerne la recherche et l'analyse : identifier les professionnels du secteur antidopage, leur origine, leur parcours, leur ancienneté, leur satisfaction, leur niveau de qualification, ainsi que les fonctions et compétences nécessaires au sein du système antidopage en tant que main-d'œuvre unifiée. Cette analyse visait également à déterminer les formations existantes ou manquantes, ce qui a précisément motivé la création du GLDF, ainsi qu'à développer des outils permettant aux professionnels d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

En ce qui concerne la recherche et l'analyse, plusieurs actions ont été menées. Une enquête mondiale sur la main-d'œuvre a été réalisée, avec plus de 145 réponses, permettant à l'AMA d'obtenir des données et des informations intéressantes sur les personnes travaillant dans la lutte antidopage. Des entretiens ont également été conduits avec des organisations antidopage et des organismes gouvernementaux, ainsi que des recherches documentaires approfondies.

Parmi les principaux enseignements, elle a souligné qu'il n'y avait pas suffisamment de candidats qualifiés pour les postes au sein du système antidopage, révélant un manque d'expertise. Toutefois, un élément positif est apparu : bien que relativement récents, les standards professionnels définissant les compétences par fonction, qui ont été présentés au Comité exécutif, sont déjà utilisés par les organisations antidopage pour améliorer leurs processus de recrutement, de formation et de fidélisation du personnel. Au-delà de l'analyse globale de la main-d'œuvre, l'équipe du projet a également tenté de mieux comprendre les différentes fonctions au sein du système antidopage. Bien que cet exercice se soit avéré complexe, il a permis de prioriser les fonctions sur lesquelles le projet devait se concentrer, à savoir les contrôles, la conformité, l'organisation des grandes manifestations, les professionnels impliqués dans la lutte antidopage et les conseillers gouvernementaux. Grâce au financement obtenu, l'AMA a pu former des formateurs et organiser des séminaires de formation pilotes, dans le cadre desquels 64 professionnels ont été formés.

En conclusion, elle a indiqué que les membres pouvaient constater les résultats du projet en termes d'impact, notamment une forte participation aux programmes de formation et une appréciation positive de leur utilité par les participants. Elle est très satisfaite de ces résultats, qui viennent valider la pertinence de l'engagement de l'AMA dans ce domaine. Elle a rappelé que, jusqu'à présent, de nombreuses personnes entraient dans le domaine de la lutte antidopage de manière fortuite et acquéraient leurs compétences principalement sur le terrain. Il n'existait pas de formation préalable structurée, et il fallait généralement entre six mois et trois ans pour maîtriser les fonctions, le Code et les Standards internationaux. Elle a souligné un enjeu important : aujourd'hui, aucun enfant ne se projette spontanément dans une carrière dans la lutte antidopage. Elle a exprimé le souhait de faire évoluer cette perception. Les premiers signes indiquent que ce domaine pourrait progressivement être considéré comme une véritable option de carrière. À défaut, elle a mis en garde contre un risque de déficit d'expertise à l'avenir si l'AMA ne forme pas dès maintenant la prochaine génération de professionnels nécessaires au fonctionnement du système antidopage.

M. POPYK remercie Mme Hudson pour sa présentation. Au nom de OneVoice, il souhaite remercier l'AMA, Mme Hudson et les partenaires pour leur travail sur le projet GLDF et inviter l'AMA à étendre la portée de ce projet à d'autres régions où il est le plus nécessaire.

MME HUDSON déclare qu'elle souhaiterait vivement élargir le champ d'application du GLDF. Cela est nécessaire, mais requiert des investissements. Dans le contexte actuel, il pourrait être nécessaire de réfléchir à des modalités de mise en œuvre plus durables à l'avenir. Elle a souligné que sa priorité reste de veiller à ce que les personnes soient compétentes dans leurs fonctions, car cela a un impact direct sur les sportifs. Elle a exprimé sa reconnaissance pour les remerciements.

D É C I S I O N

GLDF4CleanSport - Rapport final Erasmus+ pris en compte.

13. Science et médecine

- 13.1 Projets de recherche scientifique 2025 (cycle 3)

LE PRÉSIDENT donne la parole au professeur Rabin sur les projets de recherche scientifique 2025 du troisième cycle. Ce point est soumis à décision.

Le PROFESSEUR RABIN informe les membres qu'il s'agissait de la première année au cours de laquelle l'AMA avait mené à bien trois cycles complets de recherche scientifique, ce qui était très satisfaisant. Les retours avaient été très positifs, non seulement de la part des équipes de recherche et des chercheurs principaux, mais

également des membres du Comité Santé, médecine et recherche, qui ont jugé le processus plus flexible et mieux adapté pour répondre aux difficultés rencontrées auparavant. Pour ce troisième cycle, l'AMA avait reçu 36 manifestations d'intérêt. Seize candidats avaient été invités à soumettre une demande complète, et dix projets avaient été examinés, recommandés pour financement et étaient présentés ce jour-là au Comité exécutif. Le montant total s'élevait à un peu plus de 1,1 million de dollars américains, soit légèrement supérieur à ce qui figurait dans le document, en raison d'une demande de financement plus élevée que prévu pour l'un des projets.

Parmi les dix projets recommandés, trois concernaient la détection des agents anabolisants, une catégorie de substances dopantes particulièrement répandue. Le premier projet portait sur une substance dite « designer ». Comme les membres le savent, certains stéroïdes de synthèse ont été utilisés par le passé pour contourner les contrôles antidopage. La substance 6 β -bromo-androst-4-3,17-dione avait été identifiée et il était nécessaire d'étudier son métabolisme afin d'améliorer sa détection et de mieux comprendre son fonctionnement.

Le deuxième projet concernait un SARM (modulateur sélectif des récepteurs androgéniques), une sous-catégorie des stéroïdes anabolisants, représentant des substances plus récentes développées par l'industrie pharmaceutique mais n'ayant jamais été commercialisées. Une nouvelle substance avait été identifiée comme étant disponible sur Internet, et l'AMA souhaitait approfondir l'étude de son excrétion et de son métabolisme.

Enfin, un projet portait sur la testostérone, parfois utilisée sous forme de patchs. L'objectif est de poursuivre, à mesure que la science progresse, l'amélioration des méthodes de détection de cette substance.

S'agissant des autres projets, l'un visait à soutenir les travaux de l'AMA sur les contaminations. Comme il l'avait indiqué plus tôt dans la journée, il existe un besoin important de recherche dans ce domaine. Ce projet portait sur deux stéroïdes anabolisants et cherchait à améliorer la capacité à distinguer entre une contamination environnementale et une utilisation à des fins de dopage.

Un autre projet, particulièrement innovant et ayant suscité de nombreuses discussions au sein du Comité Santé, médecine et recherche, portait sur les transfusions sanguines autologues. Il proposait une approche novatrice visant à exploiter la mémoire de certaines cellules exposées à des globules rouges modifiés, et à analyser la manière dont cette mémoire pouvait être conservée par certains globules blancs. Une équipe de recherche avait soumis ce projet, à la fois très innovant et présentant un certain niveau de risque, qui avait fortement retenu l'attention des membres du Comité Santé, médecine et recherche.

Un projet portait également sur la pharmacocinétique d'un produit bien connu, le furosémide, qui est, comme les membres le savent, un diurétique. Parfois, de faibles concentrations de furosémide ont été observées, et l'AMA voulait vraiment explorer ce domaine des faibles concentrations de ce diurétique.

Enfin, deux projets portaient sur les échantillons de sang séché (DBS). L'AMA poursuit le développement des DBS, qui constituent l'un de ses projets prioritaires et stratégiques. Ces deux projets visaient à développer une approche de détection multi-analytes utilisant les DBS, que l'AMA continue de soutenir. Comme mentionné précédemment, l'un des projets avait initialement sollicité un financement légèrement supérieur, d'environ 20 000 dollars américains supplémentaires. À la suite des recommandations des évaluateurs et des membres du Comité Santé, médecine et recherche, ce projet — portant sur la détection de l'EPO recombinante à l'aide des DBS — a obtenu l'approbation du comité pour une augmentation modérée de son budget.

Il y avait un projet sur la détection du dopage génétique. On a beaucoup entendu parler de la détection du dopage génétique. L'AMA a travaillé avec les courses de chevaux et l'un des projets consistait à réaliser une sorte d'étude de transition entre ce qui se faisait dans les courses de chevaux et ce qui se faisait dans les contrôles sur les humains, afin de voir comment mieux collaborer et mieux adapter les méthodes antidopage à la détection du dopage génétique. Comme les membres le savaient, cela devenait de plus en plus une réalité.

Enfin, un projet portait sur l'évaluation de la performance : il s'agissait de mesurer l'amélioration des performances et les ruptures de performance afin d'identifier les sportifs susceptibles de se doper. Ce projet s'inscrivait dans la continuité de travaux soutenus par l'AMA depuis plusieurs années et actuellement utilisés par l'ITA. L'AMA poursuivait le développement de ces travaux, et ce projet avait également été recommandé pour financement.

En regardant rétrospectivement l'année 2025, en supposant que les dix projets soient approuvés, trois cycles avaient été menés à bien, avec un total de 31 projets recommandés et huit projets ciblés, soit environ 40 projets au total, ce qui constituait, selon lui, un nombre satisfaisant, pour un montant global légèrement supérieur à 4,7 millions de dollars américains. Ce montant dépassait le budget initial de l'AMA, mais, heureusement, certains projets antérieurs n'ayant pas été finalisés, une partie des fonds avait pu être récupérée. Le budget était donc disponible, et le message était que l'AMA utilisait effectivement les fonds qui

lui étaient alloués pour financer des projets de qualité. C'était également l'avis des membres du Comité Santé, médecine et recherche. Il a exprimé l'espoir qu'en 2025, l'AMA puisse poursuivre cet effort, éventuellement avec davantage de ressources, compte tenu du nombre croissant de projets innovants et intéressants en cours de développement.

MME TWUM-AMOAH a noté que, malheureusement, l'Afrique ne figurait pas parmi les 36 projets. Elle a indiqué qu'elle continuerait à plaider pour que cette situation évolue. Elle a souligné que l'Afrique bénéficierait pleinement de ces projets de recherche scientifique, notamment en accédant à des recherches antidopage de pointe, en renforçant les laboratoires locaux et les ONAD, et en développant les capacités de détection des méthodes de dopage émergentes, tout en s'alignant sur les standards internationaux. Toutefois, elle a insisté sur l'importance pour l'Afrique de contribuer également à la production de ces connaissances. L'Union africaine continuera donc d'encourager ses parties prenantes, en particulier les gouvernements et les universités, à soumettre des demandes de financement et à participer activement, en tant que partenaire engagé et proactif dans la recherche antidopage mondiale, plutôt que comme simple bénéficiaire des standards élaborés ailleurs.

Le PROFESSEUR RABIN remercie Mme Twum-Amoah pour son intervention. Il a insisté sur le fait que le Comité Santé, médecine et recherche ainsi que l'ensemble des évaluateurs examinaient les projets uniquement sur la base de leur qualité et de leur pertinence par rapport aux activités de l'AMA en matière de lutte antidopage. Aucun critère géographique n'était pris en compte. Tous les projets de qualité étaient retenus. Il a toutefois reconnu qu'un nombre croissant de projets provenaient d'Afrique, davantage que par le passé, et a rappelé ce qu'il avait déjà indiqué à d'autres membres du Comité exécutif : l'AMA serait tout à fait disposée à accompagner les chercheurs africains en leur expliquant les attentes et en les aidant à mieux structurer leurs propositions afin d'augmenter leurs chances d'approbation. Il a souligné que le Comité Santé, médecine et recherche adoptait une approche entièrement neutre dans l'évaluation des projets, les deux critères principaux étant la pertinence et la qualité. L'AMA est prête à apporter son soutien en ce sens.

MME BENNETT remercie le professeur Rabin pour sa présentation. Elle a toujours admiré la façon dont il était capable de traduire ces informations techniques dans un langage que même elle pouvait comprendre. Cela fait suite à la présentation de Mme Hudson sur les projets de recherche en sciences sociales et l'impact qu'ils ont eu. Elle a trouvé que c'était une manière très intéressante et engageante de démontrer la valeur pour l'AMA du financement de projets de recherche dans le domaine des sciences sociales. Elle se demande s'il serait possible, peut-être pas de fournir une évaluation d'impact aussi détaillée, mais de fournir un retour d'information au Comité exécutif sur l'impact et les innovations qui découlent des dépenses importantes consacrées à la recherche scientifique, mais aussi à des projets innovants tels que ceux qui ont été décrits ce jour-là.

Le PROFESSEUR RABIN remercie Mme Bennett pour son intervention. Il a assuré les membres que le Comité Santé, médecine et recherche accordait une grande importance à l'impact des recherches scientifiques menées. Chaque année, une analyse rétrospective de l'impact des projets financés est réalisée. Lorsque le budget permet de financer l'ensemble des projets, les fonds restants peuvent également être utilisés pour effectuer une évaluation indépendante de l'impact de la recherche scientifique. Cet impact peut être mesuré notamment à travers le nombre de publications, mais aussi le nombre de projets ayant abouti à des résultats concrets, tant en termes d'achèvement que de mise en œuvre pratique. Il a souligné que de nombreux projets débouchent effectivement sur des résultats tangibles, notamment en permettant aux laboratoires d'améliorer leurs capacités à répondre aux défis auxquels ils sont confrontés. Il a invité les membres à assister à la session 14 consacrée à la Liste des substances et méthodes interdites, au cours de laquelle certains résultats concrets seraient présentés. Après plus de 24 années d'investissement dans la recherche, il a affirmé que ces efforts produisent des effets réels. Toutefois, il serait utile de disposer de davantage d'indicateurs pour en mesurer pleinement l'impact. Ce travail est en cours et pourrait être réalisé en 2026, ou à défaut en 2027.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils acceptaient d'approuver les recommandations de financement des projets de recherche pour le troisième cycle d'appel à subventions 2025.

D É C I S I O N

Approbation des projets de recherche scientifique
proposés pour 2025 (troisième cycle).

- **13.2 Documents techniques**

Le DR BARROSO indique qu'il présentera brièvement quatre nouveaux documents techniques pour approbation ce jour-là. Ces documents ont été élaborés dans le cadre de la révision en cours du Standard international pour les laboratoires (SIL). Comme les membres pourront le constater, trois d'entre eux reposent sur le SIL 2021. Le choix d'en faire des Documents techniques vise à offrir à l'AMA davantage de flexibilité pour

adapter et mettre à jour les exigences en fonction des besoins, sans devoir réviser à nouveau le Standard international.

Le premier document concerne le programme d'évaluation externe de la qualité de l'AMA (EQAS). Il s'agit du programme par lequel l'AMA envoie des échantillons aux laboratoires afin d'évaluer leurs performances, en vérifiant leur capacité à détecter correctement les substances et à produire des résultats conformes. Ce Document technique s'appuie largement sur la section 6 du SIL 2021, tout en intégrant des développements supplémentaires, notamment la conformité actuelle de l'AMA à la norme ISO 17043 relative aux fournisseurs d'essais d'aptitude. Il apporte également des précisions sur la préparation et la caractérisation des échantillons, leur analyse et leur pertinence pour l'évaluation des performances des laboratoires. Enfin, il a été précisé que le programme EQAS ferait l'objet d'un ajustement : les échantillons EQAS en aveugle seront réduits à dix par an, répartis en deux séries, tandis que le programme en double aveugle maintiendra six échantillons. Le nombre total passera ainsi de 15 à un niveau inférieur, suite à une analyse des risques et pour des raisons financières. Les ressources ainsi économisées pourront être réaffectées au programme d'évaluation des laboratoires, considéré comme un outil de suivi plus efficace.

Le deuxième document porte sur l'évaluation des performances des laboratoires. Il regroupe les outils de suivi dont dispose l'AMA pour évaluer les laboratoires, conformément à l'article 7 du SIL 2021. Il comprend une description détaillée des différents mécanismes, notamment l'évaluation des laboratoires candidats et provisoires, celle des laboratoires accrédités, le programme d'évaluation de l'AMA, ainsi que l'évaluation EQAS pour les laboratoires approuvés pour le Passeport biologique de l'athlète. Enfin, ce document introduit une classification claire des non-conformités identifiées lors des audits réalisés par l'AMA, distinguant les non-conformités majeures, mineures et les recommandations, ce qui a une incidence importante sur la manière dont les laboratoires traitent les résultats des évaluations.

Le troisième document technique, très important, concerne l'harmonisation des exigences relatives à la validation des procédures analytiques. Fondamentalement, la validation des méthodes d'analyse était une étape essentielle pour s'assurer que ces méthodes étaient adaptées à l'objectif visé, et aussi avant qu'elles puissent être incluses dans l'accréditation ISO 17025 des laboratoires. Dans ce document technique, toutes les exigences nécessaires, en fonction du type de procédure analytique, ont été décrites afin de garantir la cohérence de la manière dont les laboratoires abordent la validation des méthodes et dont ils produisent leurs rapports de validation. Cela a facilité la transparence et la conformité réglementaire non seulement pour l'AMA, mais aussi pour les organismes d'accréditation ISO 17025. Un tableau répertoriait tous les paramètres de validation applicables aux différents types de procédures de contrôle, qu'il s'agisse de procédures de dépistage ou de procédures de confirmation, qualitatives ou quantitatives.

Le dernier document technique ne provenait pas de la SIL 2021, mais il s'agissait d'un document technique important non seulement pour les laboratoires, mais aussi pour les organisations antidopage, car ce document technique répertoriait les procédures analytiques comme étant obligatoires pour tous les échantillons prélevés en compétition ou hors compétition, obligatoires pour les laboratoires, mais effectuées à la demande des autorités de contrôle, ou encore des procédures analytiques facultatives, qui ne seraient disponibles que dans certains laboratoires, et non dans tous. Il s'agissait de procédures plus compliquées ou plus spécifiques. Trois tableaux répertorient chaque type de procédure obligatoire. Par exemple, l'EPO, l'hormone de croissance humaine et le SMRI étaient des produits qui ne pouvaient être exécutés que sur demande. Cette opération n'a pas été effectuée sur chaque échantillon, mais seulement sur demande. Toutefois, les laboratoires devaient disposer de la capacité analytique nécessaire. Enfin, des explications ont été données sur ce que l'on appelle les procédures spécifiques à l'AMA. En général, il s'agissait de nouvelles procédures sur lesquelles l'AMA voulait assurer une harmonisation adéquate, pour que les autorités de contrôle sachent exactement à quoi s'attendre lorsqu'elles envoient des échantillons aux laboratoires, quel type de procédure pouvait être appliqué à leurs échantillons ou non. C'est ainsi que s'achève sa présentation des documents techniques.

LE PRÉSIDENT remercie M. Barroso pour sa présentation. Il demande aux membres s'ils approuvent les nouveaux documents techniques suivants, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2027 : SIL TD2027ATP, SIL TD2027EQAS, SIL TD2027PERF et SIL TD2027VAL ?

D É C I S I O N

Approbation des Documents techniques
proposés.

- 13.3 Laboratoires

13.3.1 Shanghai, Chine - accréditation des laboratoires

Le DR BARROSO déclare qu'il demande au Comité exécutif d'approuver le laboratoire de Shanghai en tant que nouveau laboratoire accrédité par l'AMA. Il s'agirait du deuxième laboratoire accrédité par l'AMA en Chine après celui de Pékin. Le laboratoire était déjà agréé pour le PBA, mais il a franchi une étape supplémentaire. Et, comme les membres ont pu le constater à la lecture de la chronologie, il a fallu six ans au laboratoire pour y parvenir. L'AMA avait pourtant procédé à une évaluation sur place et à des tests pré-probatoires. Au cours de l'année écoulée, dans la dernière phase probatoire, le laboratoire a analysé avec succès tous les échantillons qui lui ont été envoyés. Lors de l'évaluation réalisée en septembre, toutes les observations ont été traitées de manière satisfaisante et le groupe d'experts de laboratoires recommande donc l'accréditation complète du laboratoire de Shanghai.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils acceptent d'accorder l'accréditation de l'AMA au laboratoire antidopage de Shanghai, situé à Shanghai, en Chine.

D É C I S I O N

Approbation de la proposition d'accorder l'accréditation de l'AMA au laboratoire antidopage de Shanghai.

13.3.2 Riyad, Arabie Saoudite – laboratoire candidat à l'accréditation

13.3.3 Riyad, Arabie Saoudite - laboratoire candidat pour le Passeport biologique de l'athlète

Le DR BARROSO évoque la double demande d'approbation concernant le laboratoire saoudien à Riyad. Tout d'abord, il était demandé au Comité exécutif d'approuver ce laboratoire en tant que laboratoire candidat à l'accréditation, première étape du processus d'accréditation. Cela permettrait à l'AMA d'accompagner le laboratoire dans sa préparation en vue d'une accréditation complète ultérieure. Il s'agit d'un nouveau laboratoire, mais il a précisé que son directeur est une personne très expérimentée et bien connue dans le système antidopage, ancien directeur du laboratoire d'Athènes puis fondateur et directeur du laboratoire qatari à Doha. Il prendra la direction du laboratoire de Riyad. Par ailleurs, le Groupe consultatif d'experts des laboratoires recommandait également d'approuver ce laboratoire en tant que laboratoire candidat pour le Passeport biologique de l'athlète. Cette double recommandation s'explique par le fait que l'approbation pour le Passeport biologique de l'athlète peut être obtenue plus rapidement, généralement en un an, alors que l'accréditation complète peut prendre plusieurs années. L'obtention de cette approbation permettrait au laboratoire de commencer rapidement les analyses liées au Passeport biologique de l'athlète.

LE PRÉSIDENT remercie le Dr. Barroso et demande aux membres s'ils acceptaient d'accorder le statut de laboratoire candidat à l'accréditation au laboratoire antidopage saoudien situé à Riyad, Royaume d'Arabie saoudite, ainsi que d'approuver la recommandation du Groupe consultatif d'experts des laboratoires visant à lui accorder le statut de laboratoire candidat pour le Passeport biologique de l'athlète.

D É C I S I O N

Approbation de la proposition visant à accorder le statut de laboratoire candidat à l'accréditation et le statut de laboratoire candidat pour le Passeport biologique de l'athlète au laboratoire antidopage saoudien.

14. Autres points/réunions futures

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils avaient des questions concernant des points inscrits à l'ordre du jour mais non abordés. N'en voyant aucune, il remercie les membres d'avoir terminé la réunion avec 30 minutes d'avance sur l'horaire prévu, soulignant leur grande efficacité.

Le Comité exécutif se réunira à nouveau vendredi afin d'approuver les versions finales des Standards internationaux, qui entreront en vigueur en 2027, ainsi que la Déclaration sur les droits antidopage des sportifs. Cette réunion sera suivie de celle du Conseil de fondation le 5 décembre, au cours de laquelle le Code mondial antidopage 2027 sera soumis pour approbation. Le Comité exécutif se réunira ensuite à Bakou, en Azerbaïdjan, le 17 mars de l'année suivante. Cette réunion sera suivie du Symposium régional européen 2026. Il tient à remercier sincèrement les collègues azerbaïdjanais, qui ont généreusement proposé d'accueillir ces deux événements importants. Les membres sont invités à rester pour la deuxième journée, qui comprendra l'ouverture du Symposium régional européen, ainsi qu'une formation en gouvernance avec la World Academy

of Sport. Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement, mais il a d'ores et déjà invité les membres à réserver les dates des 17 et 18 mars. Plus tard dans l'année, le Comité exécutif se réunira les 10 septembre 2026, puis le 11 septembre pour la seconde partie de la formation en gouvernance à Buenos Aires, en Argentine, ainsi que les 24 et 25 novembre 2026 à Manama, à Bahreïn. En mars 2027, le Comité exécutif se réunira à Lausanne, et l'AMA continue de rechercher des lieux pour les réunions ultérieures en 2027. Il a indiqué qu'un hôte avait été identifié pour la réunion du Conseil de fondation en 2027, mais que les membres seraient informés dès que cela serait confirmé.

Il remercie l'ensemble du personnel sur place pour son soutien aux membres du Comité exécutif lors de cette réunion et pour son engagement continu tout au long de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport. Il a remercié les interprètes, les bénévoles, le personnel de l'AMA et toutes les personnes ayant contribué à l'organisation de cette réunion, et s'est réjoui de les retrouver lors de la cérémonie d'ouverture. Il se réjouit des discussions fructueuses et des progrès importants qui seront réalisés au cours de la semaine à venir.

Le DR MUROFUSHI demande des précisions concernant l'atelier de formation en gouvernance.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que toutes les informations seront communiquées en temps voulu.

LE PRÉSIDENT remercie les membres et les félicite pour leur efficacité. Il se réjouit de les retrouver lors de la cérémonie d'ouverture de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport.

D É C I S I O N

Comité exécutif - 17 mars 2026, Bakou, Azerbaïdjan ;
Atelier de gouvernance du Comité exécutif - 18 mars 2026, Bakou, Azerbaïdjan ;
Symposium régional de l'AMA pour l'Europe - 18-19 mars 2026, Bakou, Azerbaïdjan ;
Symposium régional de l'AMA pour l'Afrique - 28-29 avril 2026, Le Caire, Égypte ;
Symposium régional pour l'Asie et l'Océanie - 2-3 juin 2026, Pékin, Chine ;
Symposium régional des Amériques - 1-2 juillet 2026, Lima, Pérou ;
Comité exécutif - 10 septembre 2026, Buenos Aires, Argentine ;
Atelier de gouvernance du Comité exécutif - 11 septembre 2026, Buenos Aires, Argentine ;
Atelier de gouvernance du Comité exécutif - 24 novembre 2026, Manama, Bahreïn ;
Comité exécutif - 25 novembre 2026, Manama, Bahreïn ;
Conseil de fondation - 26 novembre 2026, Manama, Bahreïn ;
Comité exécutif - 16 mars 2027, Lausanne, Suisse.

La séance est levée à 13h38 (GMT+9).

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT DE L'AMA

M. OLIVIER NIGGLI
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE